



# La « paradiplomatie parlementaire »

Cerner le particularisme de l'Assemblée nationale du Québec



Mémoire présenté à la  
Fondation Jean-Charles-Bonenfant  
Assemblée nationale du Québec

*Par Hugo Genest*

9 juillet 2007





# La paradiplomatie parlementaire

## Cerner le particularisme de l'Assemblée nationale du Québec

*Source des photographies et de l'image de l'Assemblée nationale de la page couverture et de l'endos : les rapports d'activité de l'Assemblée nationale du Québec des années 2004-2005 et 2005-2006. Source de l'image du globe terrestre de la page couverture: [www.my-photoshop.com](http://www.my-photoshop.com)*

© Hugo Genest 2007



## Résumé

L'activité internationale menée par les Parlements des régions (États fédérés et sous-unités d'États unitaires) est un phénomène négligé dans la littérature des relations internationales. Pourtant, sa pertinence en tant qu'objet d'étude se confirme lorsque l'on constate que, dans les faits, il est reconnu par maints parlementaires et fonctionnaires d'assemblées législatives dans le monde. À cet égard, un cas particulier attire l'attention : celui de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ). En effet, celle-ci est très active en matière de relations interparlementaires et internationales. Le présent mémoire vise tout d'abord à situer cette affirmation théoriquement et historiquement. Il isole les facteurs qui expliquent l'émergence de l'activité internationale parlementaire et il effectue une brève chronologie des relations extérieures de l'ANQ. Ensuite, ce mémoire tente de vérifier cette assertion en comparant sommairement l'activité internationale de l'ANQ avec celle d'autres Parlements régionaux (Catalogne, Bavière, Écosse, Ontario, Communauté française de Belgique). Les résultats de la recherche suggèrent que ce qui distingue le plus l'ANQ des autres Parlements étudiés sont : sa structure administrative et les ressources humaines et financières qu'elle dédie à sa paradiplomatie, son leadership en matière de diplomatie parlementaire et son réseau de coopération interparlementaire.



*À mes parents, dont le constant dévouement à mon égard m'a doté de la passion d'écrire.*

*À mes collègues et amis stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, Marline, Maude, Jean-Philippe et Simon. Vous avez été, pendant près d'un an, les principaux architectes d'un environnement professionnel et social m'ayant permis d'écrire ces lignes l'esprit motivé et le cœur comblé.*



## Liste des abréviations

AIPLF	Assemblée internationale des parlementaires de langue française
ANQ	Assemblée nationale du Québec
APC	Association parlementaire du Commonwealth
APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
COPA	Confédération parlementaire des Amériques
CSG	<i>Council of State Governments</i>
DANRE	Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec l'Europe
DRII	Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec
ERC	<i>Eastern Regional Conference</i>
FIPA	Fédération interparlementaire des Amériques
MLC	<i>Midwestern Legislative Conference</i>
NCSL	<i>National Council of State Legislatures</i>
PCFB	Parlement de la Communauté française de Belgique
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques



## Remerciements

Ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour sans la précieuse collaboration de plusieurs personnes. Je tiens donc à remercier Madame Hélène Galarneau, Monsieur Richard Daignault et Monsieur Gilles Pageau de la Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale qui m'ont accordé du temps d'entretien pour m'éclairer sur plusieurs aspects de ma recherche. Vos commentaires informés par vos nombreuses années d'expérience n'ont pu que contribuer à rehausser la qualité de mes réflexions. Je veux aussi exprimer toute ma gratitude aux député(e)s Pierre Moreau, Russel Copeman, Daniel Turp, Diane Leblanc et Rita Dionne-Marsolais ainsi qu'au Président de l'Assemblée nationale Michel Bissonnette qui m'ont tous offert de leur temps pour me faire partager leur vision de l'activité internationale de l'Assemblée nationale. Grâce à vous, j'ai pu mieux saisir comment se déploie la diplomatie parlementaire québécoise à laquelle vous avez activement participé. Je désire également exprimer ma reconnaissance aux personnes que j'ai pu contacter dans les Parlements qui ont servi à cette étude : Madame Anna Fornesa i Clpera du Parlement de Catalogne, Madame Mathilde Stamm du Landtag de Bavière, Madame Margaret Neal du Parlement écossais, Madame Viviane Gérard du Parlement de la Communauté française de Belgique et Madame Sylwia Przewdziecki de l'Assemblée législative de l'Ontario. Le travail que vous avez fait et les données que vous m'avez généreusement fournies constituent le cœur de mon mémoire. Sans vous, ma recherche n'aurait pas la substance que j'ai pu lui donner. *Gràcies. Danke schön. Thank you. Merci.* Je tiens aussi à souligner le travail de Monsieur Pierre Skilling, conseiller à la division de la recherche de l'Assemblée nationale, superviseur du mémoire et membre du comité de lecture. Ses précieux conseils m'ont été d'une grande aide pour remettre de l'ordre dans mes idées et pour clarifier ma pensée. Pour terminer, je remercie les deux autres membres du comité de lecture qui ont évalué mon mémoire : Monsieur Jocelyn Saint-Pierre, historien à l'Assemblée nationale et Madame Denise Lamontagne, conseillère à la Direction du Bureau et du secrétariat général de l'Assemblée nationale. Leurs pertinentes remarques m'ont permis de prendre du recul et de remettre un meilleur document.



# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>15</b>
<b>CHAPITRE I - MISE EN CONTEXTE ET DÉFINITIONS.....</b>	<b>21</b>
<b>1.1. L'ÉMERGENCE DE LA DIPLOMATIE ET DE LA PARADIPLOMATIE PARLEMENTAIRE .....</b>	<b>21</b>
<b>1.2. LA PARADIPLOMATIE PARLEMENTAIRE DU QUÉBEC .....</b>	<b>23</b>
1.2.1. <i>Historique.....</i>	<i>24</i>
1.2.1.1. <i>Les débuts.....</i>	<i>24</i>
1.2.1.2. <i>L'expansion.....</i>	<i>24</i>
1.2.1.3. <i>La consolidation.....</i>	<i>26</i>
1.2.2. <i>La paradiplomatie parlementaire du Québec aujourd'hui .....</i>	<i>27</i>
<b>CHAPITRE II - PERSPECTIVES COMPARATIVES SUR L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC.....</b>	<b>29</b>
<b>2.1. MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>29</b>
2.1.1. <i>Le choix des Parlements.....</i>	<i>29</i>
2.1.2. <i>Indicateurs, mesures et cueillette des données.....</i>	<i>32</i>
2.1.3. <i>Limites méthodologiques liées aux données.....</i>	<i>36</i>
<b>2.3. COMPARAISON ENTRE L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC ET CELLE DES AUTRES PARLEMENTS .....</b>	<b>43</b>
2.3.1. <i>L'adaptation de la structure administrative des Parlements à leur activité internationale et les ressources qu'ils y octroient .....</i>	<i>43</i>
2.3.1.1. <i>Le Parlement écossais.....</i>	<i>43</i>
2.3.1.2. <i>Le Parlement de la Communauté française de Belgique.....</i>	<i>44</i>
2.3.1.3. <i>Le Parlement de Catalogne.....</i>	<i>45</i>
2.3.1.4. <i>Le Landtag de Bavière .....</i>	<i>45</i>
2.3.1.5. <i>L'Assemblée législative de l'Ontario .....</i>	<i>46</i>
2.3.2. <i>L'étendue du réseau interparlementaire de l'Assemblée nationale du Québec .....</i>	<i>46</i>
2.3.2.1. <i>Le Parlement écossais.....</i>	<i>46</i>
2.3.2.2. <i>Le Parlement de Catalogne.....</i>	<i>47</i>
2.3.2.3. <i>Le Parlement de la Communauté française de Belgique.....</i>	<i>48</i>
2.3.2.4. <i>Le Landtag de Bavière .....</i>	<i>48</i>
2.3.2.5. <i>L'Assemblée législative de l'Ontario .....</i>	<i>49</i>
2.3.3. <i>L'intensité des rencontres internationales et interparlementaires de l'Assemblée nationale du Québec.....</i>	<i>49</i>
2.3.4. <i>Le leadership en matière de diplomatie parlementaire.....</i>	<i>50</i>
2.3.3.1. <i>Le Parlement écossais.....</i>	<i>50</i>
2.3.3.2. <i>Le Landtag de Bavière .....</i>	<i>52</i>
2.3.3.3. <i>L'Assemblée législative de l'Ontario .....</i>	<i>52</i>
2.3.3.4. <i>Le Parlement de Catalogne.....</i>	<i>53</i>
2.3.3.5. <i>Le Parlement de la Communauté française de Belgique.....</i>	<i>53</i>
<b>CHAPITRE III – RÉSULTATS ET POSSIBILITÉS DE RECHERCHES FUTURES.....</b>	<b>54</b>
<b>3.1. RÉSULTATS .....</b>	<b>54</b>
<b>3.3. PISTES DE RECHERCHES.....</b>	<b>55</b>
3.3.1. <i>Les sources de la paradiplomatie parlementaire du Québec.....</i>	<i>55</i>
3.3.2. <i>Comparaison entre l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement de la Communauté française de Belgique .....</i>	<i>57</i>

<b>CONCLUSION .....</b>	<b>59</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>64</b>

The proliferation of international or transnational parliamentary bodies, as well as an increased international role for national and regional parliaments, contradict empirically the Realist claim that there is no role for parliaments in foreign affairs. It does not a priori mean that the influence of parliaments is as important in world politics as that of governments or other executives. But one should not ignore this phenomenon on the grounds that it is relatively new and that its impact is so far rather limited.

- Stelios Stavridis, « *Parliamentary Diplomacy: Some Preliminary Findings* », 2002

## INTRODUCTION

À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, les acteurs présents au sein du système international ne se comptent plus. En effet, depuis la fin de la guerre froide, plusieurs entreprises, organisations intergouvernementales (OIG), organisations non gouvernementales (ONG) et groupes de pression de toutes sortes sont devenus de réels acteurs de l'arène mondiale. Ils agissent de manière relativement autonome, souvent en marge de la diplomatie traditionnelle encore menée par les États souverains<sup>1</sup>. Sur le plan de la recherche, les universitaires reconnaissent désormais cette réalité. Pour mieux comprendre le fonctionnement de l'environnement international actuel dans sa grande complexité, ils étudient le rôle qu'y jouent ces acteurs non traditionnels et tentent d'expliquer l'influence qu'ils y exercent. Parmi ces nouveaux acteurs, une institution bien connue pour le rôle qu'elle joue à l'échelle nationale, mais encore peu connue pour le rôle en plein essor qu'elle joue sur la scène internationale, attirera sans doute l'attention des universitaires : le Parlement. En effet, bon nombre de Parlements entretiennent aujourd'hui des liens avec l'extérieur, que ce soit de façon bilatérale ou encore au sein d'institutions parlementaires internationales<sup>2</sup>. Depuis une trentaine d'années, ces activités qu'ils mènent en marge et en complément de la diplomatie gouvernementale constituent ce qu'il est convenu d'appeler la « diplomatie parlementaire ».

---

<sup>1</sup> Assemblée nationale du Québec, *La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation : éléments d'une politique de relations parlementaires internationales de l'Assemblée nationale du Québec*, Québec, Assemblée nationale, 1998, p. 5. (Bien que déposé en chambre en 1998, ce document, qui est souvent cité dans ce mémoire, n'est jamais devenu une politique officielle de relations internationales pour l'Assemblée nationale du Québec. Il constitue seulement un document de réflexion.)

<sup>2</sup> Les institutions suivantes sont des exemples d'institutions parlementaires internationales : l'Union interparlementaire, l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Association parlementaire du Commonwealth ou encore l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Bien que le concept de diplomatie parlementaire soit presque absent de la littérature<sup>3</sup>, sa pertinence en tant qu'objet de recherche académique se confirme lorsque l'on constate que, dans les faits, il est couramment utilisé par plusieurs politiciens et fonctionnaires d'assemblées législatives d'un peu partout dans le monde<sup>4</sup>. Des recherches sur la diplomatie parlementaire se justifient également parce que l'on observe, à l'heure actuelle, une augmentation significative du nombre d'institutions parlementaires internationales et parce qu'il semble exister une multitude de preuves empiriques de l'apport des Parlements dans le domaine des affaires internationales<sup>5</sup>.

La diplomatie parlementaire est aussi un objet d'étude intéressant parce qu'elle n'est pas l'apanage exclusif des Parlements d'États souverains. Elle est également le lot de plusieurs Parlements de régions (États fédérés et sous-unités d'États unitaires). Le rôle joué et l'influence exercée par ces régions dans le système international est d'ailleurs un sujet de recherche pour plusieurs universitaires depuis une vingtaine d'années. Les études sur la paradiplomatie<sup>6</sup>, ou

---

<sup>3</sup> Quelques rares exceptions peuvent toutefois être citées : Christian Comeau, «Plaidoyer pour les relations interparlementaires », *Revue de la Région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth*, vol. 3, no. 2 (1980) ; Heinrich Klebes, «Parliamentary Diplomacy - A New Factor in International Relations », *The Journal of Parliamentary Informations*, vol. 31, no. 4 (1985) ; Jean-Pierre Charbonneau et Dominic Dumont, «Les relations parlementaires internationales du Québec», dans Stéphane Paquin, *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, V.L.B., 2006. Cependant, ces textes demeurent essentiellement descriptifs. Ils ne constituent pas le fruit de recherches visant à présenter des résultats basés sur des données recueillies et analysées selon une méthodologie précise. Les textes de Robert M. Cutler, «The Emergence of International Parliamentary Institutions : New Networks of Influence in World Society», dans Gordon S. Smith et Daniel Wolfish, *Who Is Afraid of the State ? Canada in a World of Multiple Centres of Power* Toronto, University of Toronto Press, 2001 et de Stelios Stavridis, «Parliamentary diplomacy : some preliminary findings », *Jean Monet Working Papers in Comparative and International Politics, Department of Political Studies, University of Catania*, no. 48 (2002), [En ligne], <http://www.fscpo.unict.it/EuroMed/jmwp48.htm> sont des exceptions à cet égard. L'article de Cutler s'avère un des rarissimes documents scientifiques élaborant une typologie des organisations parlementaires internationales et décrivant leur processus d'institutionnalisation. Quant au texte de Stavridis, il constitue une analyse préliminaire de la signification de la diplomatie parlementaire ainsi que des causes probables de son émergence.

<sup>4</sup> En effet, comme le mentionne Stelios Stavridis :

[t]he concept of parliamentary diplomacy [...] is constantly mentioned by practitioners and other "experts" alike. Most parliaments now have websites with references to parliamentary diplomacy. Many an annual report of parliamentary activities mentions the term "parliamentary diplomacy". In a number of extensive interviews carried out in [2001 and 2002], I was repeatedly told that parliamentary diplomacy exists and that only a fool would ignore it.

*Ibid.*

<sup>5</sup> Pour une liste exhaustive d'institutions parlementaires internationales ou régionales, voir *Ibid.*

<sup>6</sup> Le terme le plus généralement employé dans la littérature des relations internationales pour désigner le type de diplomatie pratiquée par les régions est « paradiplomatie ». Le mot diplomatie contenu dans ce néologisme fait référence au parallélisme existant entre les domaines couverts par l'action internationale de l'État souverain et celle du gouvernement régional (par exemple, le commerce et la culture). Quant au préfixe para (du grec, qui signifie autour, à côté de), il est contenu dans le terme car, d'un certain point de vue, les régions se trouvent encore en marge de la position centrale occupée par les États souverains dans le système international. En effet, l'ensemble des activités internationales que la région entretient avec d'autres acteurs du système ne couvre pas certains domaines encore essentiellement attribués aux États souverains (par exemple, la défense).

l'activité diplomatique menée par les régions, commencent ainsi à devenir abondantes<sup>7</sup>. Par conséquent, la diplomatie parlementaire des régions, ou ce que l'on pourrait logiquement nommer la « paradiplomatie parlementaire<sup>8</sup> », constitue un objet de recherche tout à fait intéressant et presque inédit. Parce que la diplomatie des Parlements « accompagne celle des gouvernements, la précède et l'enrichit à coup sûr<sup>9</sup> », la diplomatie des Parlements régionaux représente une autre facette de l'activité internationale des régions qui mérite l'attention de ceux qui veulent saisir de façon plus complète comment celles-ci s'expriment dans le monde. Cela est d'autant plus vrai que si la littérature scientifique est presque muette au sujet des relations internationales des Parlements en général, elle l'est encore davantage lorsqu'il est question des relations internationales des Parlements d'entités régionales en particulier<sup>10</sup>. Loin de signifier que la paradiplomatie parlementaire n'existe pas dans la réalité<sup>11</sup>, l'absence de mention de ce phénomène dans la recherche invite plutôt à se pencher d'emblée sur celui-ci.

À cet égard, un cas intéressant attire l'attention : celui de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ). En effet, lorsque l'on consulte différents rapports d'activité de l'ANQ ou encore les professionnels et les députés qui œuvrent en son sein, un élément semble faire l'unanimité : l'Assemblée nationale est très active en matière de paradiplomatie parlementaire. C'est ce qu'affirment entre autres Jean-Pierre Charbonneau et Dominic Dumont dans un texte portant sur la paradiplomatie parlementaire du Québec<sup>12</sup>, ce que souligne le rapport d'activité annuel 2005-

---

<sup>7</sup> Voir entre autres Ivo Duchacek et coll., *Perforated Sovereignities and International Relations : Trans-sovereign Contacts of Subnational Governments*, New York, Greenwood Press, 1988 ; Renaud Dehousse, « Fédéralisme, asymétrie et interdépendance : aux origines de l'action internationale des composantes de l'État fédéral », *Études internationales*, vol. 20, no. 2 (1989) ; Jean-Philippe Thérien et coll., « La politique étrangère québécoise », dans Alain Gagnon, *Québec, État et société*, Montréal, Québec/Amérique, 1994 et Kim Richard Nossal, *The politics of Canadian foreign policy*, Scarborough, Prentice Hall, 1997.

<sup>8</sup> Le néologisme « paradiplomatie parlementaire » sera utilisé autant que possible dans ce mémoire, puisque ce texte constitue un complément à des études effectuées dans le domaine des sciences politiques, domaine où il devient commun de désigner l'activité internationale des régions sous le vocable de « paradiplomatie ». Toutefois, les termes « activité internationale du parlement », « relations internationales du parlement » ou « relations interparlementaires » seront aussi utilisés par souci stylistique.

<sup>9</sup> Québec, Assemblée nationale, *op.cit.*, p.2.

<sup>10</sup> Lisa Lavoie, *L'utilité des relations interparlementaires des États fédérés : le cas du Québec au sein de la COPA*, Québec, Université Laval, 2003, p.13.

<sup>11</sup> Stelios Stavridis souligne en effet qu'il existe un « increased number of non-national parliaments, mainly regional (i.e. sub-national parliamentary bodies such as the Catalan Parliament, the Scottish Parliament, or the Quebec Parliament [*sic*]) which also possess an international role ». Stavridis, *loc.cit.*

<sup>12</sup> Charbonneau et Dumont, *loc.cit.*, p.300.

2006 de l'ANQ<sup>13</sup> et ce qu'ont aussi dit des députés et des fonctionnaires questionnés en entrevues<sup>14</sup>. Toutefois, les affirmations faites par ces personnes et celles contenues dans ces documents ne sont généralement étayées qu'avec un rappel de la quantité et de la qualité des activités internationales menées par l'ANQ. Elles s'appuient aussi sur des comparaisons très sommaires avec d'autres assemblées législatives de régions ou d'États souverains pour montrer que l'ANQ agit de façon originale en matière d'activité internationale. Mais, dans les faits, l'ANQ se distingue-t-elle réellement en matière de paradiplomatie parlementaire si on la compare avec d'autres Parlements régionaux ? Si oui, en quoi ? En cherchant des réponses à ces questions, force est d'admettre qu'il n'existe aucune étude comparant la paradiplomatie parlementaire du Québec et celle d'autres régions<sup>15</sup>.

Considérant ces lacunes, une étude visant à fournir des éléments de réponse à ces questions s'avère tout à fait appropriée. Ainsi, sans remettre en doute la prémisse généralement acceptée voulant que l'ANQ soit très active et se distingue sur la scène internationale, la présente recherche vise toutefois à nuancer cette assertion en comparant, à l'aide de certains indicateurs qui seront définis plus bas, l'activité internationale de l'ANQ avec celle d'autres régions.

---

<sup>13</sup> « L'Assemblée nationale participe activement aux réseaux internationaux des parlements. » (Assemblée nationale du Québec, *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec 2005-2006*, Québec, Assemblée nationale, 2006, p. 45.)

<sup>14</sup> Entretien avec Monsieur Richard Daignault, Service des affaires multilatérales, Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec, 24 octobre 2006 ; entretien avec Madame Hélène Galarneau, directrice de la Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec, 29 novembre 2006 ; entretien avec Monsieur Gilles Pageau, Service de la coopération interparlementaire, Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec, 29 novembre 2006 ; entretien avec Monsieur Pierre Moreau, ex-député de Marguerite-D'Youville à l'Assemblée nationale du Québec, 29 novembre 2006. Ces entretiens avec des professionnels de la Direction des relations interparlementaires et internationales de l'ANQ et avec des députés québécois ont été réalisés au cours de l'automne 2006. Ils ont servi à amorcer la réflexion sur la paradiplomatie parlementaire québécoise et à voir à quel point ces personnes considèrent que leur Parlement est actif sur la scène interparlementaire et internationale.

<sup>15</sup> Pourtant, quelques ouvrages ont été publiés sur les relations interparlementaires et internationales de l'ANQ. On peut notamment penser au document de réflexion intitulé *La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation : éléments d'une politique de relations parlementaires internationales de l'Assemblée nationale du Québec* (op.cit.) déposé à l'ANQ en 1998 par son ancien président Jean-Pierre Charbonneau. Ce texte, qui présente un intérêt certain pour quiconque veut avoir une description de l'état des relations internationales de l'Assemblée, n'offre pas de comparaisons systématiques avec d'autres parlements. On peut également se référer aux mémoires d'anciens stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Par exemple, Pierre-David Jean, boursier pour l'année 2004-2005, dans son mémoire intitulé *L'efficacité des missions parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec*, tente de démontrer que les missions effectuées à l'étranger par les députés sont utiles au travail parlementaire québécois. Toutefois, son document ne contient pas d'analyse comparative. (Un résumé de son mémoire se trouve dans un numéro du Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale : Pierre-David Jean, «L'efficacité des missions parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec», *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 35, no. 1 et 2 (2006)).

L'utilité de cette recherche sera double. Sur le plan théorique, elle contribuera à améliorer l'état des connaissances sur la paradiplomatie parlementaire québécoise. Elle constituera notamment un complément essentiel aux études visant à expliquer comment le Québec se projette dans le monde<sup>16</sup>. D'un point de vue pratique, elle constituera un ensemble de données et de considérations théoriques intéressantes pour ceux qui voudront, de manière encore plus informée, mieux faire connaître les activités de l'ANQ et revaloriser l'utilité de la paradiplomatie parlementaire québécoise aux yeux des citoyennes et citoyens du Québec<sup>17</sup>. Qui plus est, considérant que les relations interparlementaires et internationales de l'ANQ sont actuellement en phase de consolidation, les comparaisons élaborées dans ce mémoire aideront peut-être à mieux orienter son action internationale. En la comparant à celle d'autres Parlements qui sont ses pairs, mais qui évoluent dans des contextes différents, il est toujours possible d'apprendre et de tirer des leçons potentiellement utiles.

Pour rendre compte de la recherche proposée ici, ce mémoire s'articulera en trois temps. Dans le premier chapitre, une mise en contexte sera effectuée. Les facteurs généraux expliquant l'émergence de la diplomatie et de la paradiplomatie parlementaire à l'échelle internationale seront tout d'abord relevés. Un bref historique de la paradiplomatie parlementaire québécoise sera ensuite effectué afin de mettre en perspective l'état actuel de l'activité internationale de l'ANQ. Dans le deuxième chapitre, il sera question, en premier lieu, de la méthodologie de recherche et de ses limites. En deuxième lieu, l'activité internationale des Parlements de la Communauté française de Belgique, de la Catalogne, de l'Écosse, de la Bavière et de l'Ontario sera comparée avec celle de l'ANQ. Il est important de souligner ici que les données recueillies

---

<sup>16</sup> Il est possible de parler de complémentarité parce que la paradiplomatie du *gouvernement* québécois a déjà attiré l'attention de plusieurs universitaires. Pour des exemples, voir entre autres Louis Bélanger, «The Domestic Politics of Quebec's Quest for External Distinctiveness», *The American Review of Canadian Studies* (2002) ; Luc Bernier, *De Paris à Washington : la politique internationale du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996 ; Neslon Michaud, «Des relations internationales à la politique étrangère du Québec», dans Michel Venne, *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fidès, 2003 ; Stéphane Paquin, dir, *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006 ; Stéphane Paquin, dir, *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, V.L.B., 2006.

<sup>17</sup> Le cynisme à l'égard de l'activité internationale de l'ANQ dépasse parfois l'entendement des gens qui connaissent son utilité et ses effets réels pour le travail parlementaire et la société québécoise en général. Mettre en valeur plus efficacement la qualité et les retombés de l'activité internationale de l'ANQ en la comparant à celle d'autres parlements régionaux contribuerait sans doute à briser le mythe populaire voulant que les missions de députés à l'étranger ne constituent que des voyages touristiques payés par les contribuables. (Jean, *loc.cit.*, p. 16.)

pour cette partie du mémoire ne permettent pas d'effectuer une analyse comparative très fouillée. Il s'agira plutôt d'une esquisse, d'un simple portrait sommaire et préliminaire de la paradiplomatie parlementaire de ces régions visant à mieux éclairer l'activité internationale de l'ANQ. Dans le troisième chapitre, les résultats de l'analyse seront d'abord présentés. Puis, des propositions de recherches futures seront élaborées.

## Chapitre I - Mise en contexte et définitions

### 1.1. L'émergence de la diplomatie et de la paradiplomatie parlementaire

Pour mieux saisir ce que sont la diplomatie et la paradiplomatie parlementaires, il faut tout d'abord s'interroger sur les éléments qui expliquent leur émergence. Pourquoi les Parlements, surtout au cours des 30 dernières années, ont-ils vu leur rôle s'accroître dans les affaires internationales ? Pour répondre à cette question, une multitude de facteurs peuvent être recensés. Stelios Stavridis, chercheur à l'Université de Reading en Angleterre, relève quant à lui trois éléments qu'il juge les plus significatifs à cet égard<sup>18</sup>, à savoir :

- la démocratisation de la politique et le fait que des questions relevant traditionnellement de la politique intérieure traitées par les Parlements (éducation, culture, etc.) sont devenues des sujets de politique étrangère ;
- les processus d'intégration économique et politique ;
- les développements technologiques.

Pour élaborer brièvement sur ces facteurs, il faut dire que la démocratisation de la politique à l'échelle nationale (suffrage universel, partis politiques de masse) et internationale (décolonisation, fin de la guerre froide, émergence du concept des droits universels de la personne) a rendu floue la traditionnelle division entre les questions de politique interne et de politique étrangère. Par conséquent, les questions de politique étrangère, autrefois l'apanage quasi exclusif des instances exécutives des États, sont graduellement devenues des sujets de politique interne traités par les Parlements. Le nombre croissant de traités internationaux portant sur des sujets relevant de la politique interne traditionnelle lance ainsi un nouveau défi au pouvoir législatif<sup>19</sup>. Les rapports entre le droit international public et le droit interne, dont le premier auteur est le parlement, touchent désormais toutes les sphères de la vie en société et ont une incidence immédiate sur la portée et l'efficacité de l'activité législative<sup>20</sup>. Dans ces conditions, il est possible de comprendre pourquoi les parlementaires, afin de mieux légiférer sur

---

<sup>18</sup> Stavridis, *loc.cit.*

<sup>19</sup> Auparavant, la plupart des traités internationaux portaient sur des thèmes relevant des relations extérieures des États (notamment la paix, la défense, l'armement ou encore la reconnaissance de frontières). Aujourd'hui, surtout depuis la fin de la Deuxième Guerre, beaucoup d'instruments juridiques internationaux portent sur des sujets qui ne relèvent pas des relations extérieures des États (entre autres l'éducation, la santé ou l'environnement).

<sup>20</sup> Assemblée nationale du Québec, *La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation...*, p.8.

des questions qui ont une dimension internationale, entretiennent des relations interparlementaires et internationales. Ces activités d'apprentissage et d'échange de connaissances leur donne sans contredit des outils plus efficaces pour voter des lois permettant de mieux contrôler les effets des grands courants et évènements internationaux sur leur société respective. Ces activités d'influence leur offre également la chance de modifier, dans la mesure du possible, l'opinion d'autres acteurs du système dont ils veulent mieux gérer l'effet des actions sur la population qu'ils représentent.

Quant aux différents processus d'intégration économique et politique ayant cours dans le monde, ils peuvent également expliquer en partie l'émergence de la diplomatie parlementaire. Le manque de transparence dans les négociations et l'absence de débats dans les assemblées législatives sur des projets d'intégration ayant *in fine* des effets tangibles sur les populations représentées par des élus aident à comprendre pourquoi ces derniers désirent légitimement se saisir des questions discutées exclusivement par les dirigeants de leur pays<sup>21</sup>.

Pour ce qui est des développements technologiques, tels que les avancées dans le domaine des télécommunications, ceux-ci ont contribué à la sensibilisation des populations aux impacts que peut avoir la marche du monde sur leur quotidien et leurs conditions de vie. Ces populations s'attendent désormais à ce que leurs élus contrôlent et modèrent les impacts des évènements internationaux sur leur quotidien, d'où la nécessité pour les députés d'utiliser notamment la diplomatie parlementaire pour remplir cette tâche. Les développements technologiques ont également rendu les échanges d'informations entre parlementaires beaucoup plus faciles, créant une autre condition essentielle à l'émergence et l'expansion du phénomène de la diplomatie parlementaire dans le monde.

Ceci dit, il semble qu'un autre élément, non abordé par Stavridis, ait facilité l'émergence de la diplomatie parlementaire : le principe de séparation des pouvoirs qui favorise l'autonomie d'action des Parlements. En vertu de ce principe, l'instance exécutive d'un régime démocratique

---

<sup>21</sup> C'est en outre à la lumière de ces considérations qu'il est possible de comprendre pourquoi le Comité de suivi de la première Conférence parlementaire des Amériques (COPA), réunie à Québec en 1997, a décidé d'institutionnaliser cette dernière afin de saisir les parlementaires des questions abordées dans les Plans d'actions adoptés seulement par les leaders des branches exécutives des États du continent américain à l'issue des Sommets des Amériques de 1994 et 1998. (*Ibid.*, p. 9-10)

ne peut avoir un contrôle total sur son corps législatif. Les Parlements sont ainsi « [a]utonomes, non soumi[s] aux diktats de l'exécutif ni contraint[s] par les procédures diplomatiques<sup>22</sup> [...] ». Ainsi, « il n'est pas surprenant, la séparation des pouvoirs étant une caractéristique de la démocratie, que les organes parlementaires adoptent souvent une ligne indépendante, également en matière de politique étrangère. Cela est normal dans un régime démocratique et constitue d'ailleurs une marque de santé d'un tel régime<sup>23</sup>. »

Fait intéressant, le principe de séparation des pouvoirs explique aussi l'émergence de la paradiplomatie parlementaire. Le gouvernement des États souverains ne pouvant pas s'immiscer dans les affaires des Parlements des régions qui le constituent, ces derniers peuvent donc eux aussi être actifs sur la scène internationale. L'existence de la paradiplomatie parlementaire peut également s'expliquer par l'absence de hiérarchie dans les relations interparlementaires<sup>24</sup>. Nombre d'organisations parlementaires internationales acceptent en effet des Parlements régionaux comme légitimes membres.

## **1.2. La paradiplomatie parlementaire du Québec**

S'ils aident à mieux comprendre l'émergence de la diplomatie parlementaire de façon globale, tous les éléments mentionnés ci-haut expliquent également, de manière générale, comment l'ANQ s'est elle aussi aventurée dans l'arène internationale. Toutefois, avant d'entamer une comparaison de son activité internationale avec celle d'autres Parlements régionaux, il convient de situer son activité internationale dans une perspective historique pour ensuite fournir une liste des éléments qui la compose actuellement. Cela permettra de mieux définir les indicateurs qui serviront, au prochain chapitre, à comparer la paradiplomatie parlementaire québécoise à celle des autres régions choisies.

---

<sup>22</sup> Charbonneau et Dumont, *loc.cit.*, p.309.

<sup>23</sup> Klebes, *loc.cit.*, p. 585, cité dans Assemblée nationale du Québec, *La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation...*, p.2 (traduction libre des auteurs).

<sup>24</sup> Charbonneau et Dumont, *loc.cit.*, p.309.

### 1.2.1. Historique

L'histoire des relations interparlementaires et internationales de l'ANQ peut se diviser en trois périodes : une période marquant des débuts modestes de 1933 à 1975 ; une période d'expansion de 1975 à 2000 et une période de consolidation depuis 2000.

#### 1.2.1.1. Les débuts

Les premières expressions de l'activité internationale de l'ANQ remontent à 1933 « quand Taschereau, secondé par Duplessis, a proposé que le Parlement se joigne à l'Association parlementaire du Commonwealth »<sup>25</sup> (APC). Toutefois, bien que les archives ne soient ni précises ni complètes à cet égard, il faut attendre la présidence de John Richard Hyde de 1962 à 1965 pour voir un véritable début d'implication de l'Assemblée législative du Québec au sein de l'APC<sup>26</sup>. De 1968 à 1975, on assiste aux débuts de la participation de l'ANQ à l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)<sup>27</sup>. Cependant, cette participation s'effectue au sein de la section canadienne<sup>28</sup>.

#### 1.2.1.2. L'expansion

À partir de 1975, la paradiplomatie parlementaire québécoise se développe de manière fulgurante. Cette année-là, l'ANQ adhère à l'AIPLF en tant que membre à part entière. En 1977, on assiste au début d'une participation occasionnelle de l'ANQ à des activités de la *National Conference of State Legislatures* (NCSL) et du *Council of State Governments* (CSG), deux institutions interparlementaires américaines. En 1979, la Commission interparlementaire franco-québécoise et le Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Communauté française de Belgique sont créés<sup>29</sup>. C'est également durant les années 1970 que l'on peut retracer les premières initiatives de coopération interparlementaire de l'ANQ (au sens d'activités de coopération visant à renforcer la démocratie et la primauté du droit dans des pays du tiers monde en voie de démocratisation). Ainsi, en 1978, sous les auspices de l'AIPLF, l'ANQ décide de concevoir et de mettre en œuvre un programme de coopération technique pour aider l'Assemblée nationale du Sénégal à enregistrer et retranscrire ses débats. Une mission

---

<sup>25</sup> Lavoie, *op.cit.*, p.21.

<sup>26</sup> Comeau, *loc.cit.*, p. 27-28.

<sup>27</sup> L'AIPLF est devenue aujourd'hui l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

<sup>28</sup> Assemblée nationale du Québec, *La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation...*, p.36.

<sup>29</sup> Charbonneau et Dumont, *loc.cit.*, p.301-302.

d'évaluation des besoins a lieu l'année suivante et un programme d'assistance technique et de stages pour les membres du personnel de l'Assemblée sénégalaise prend forme. À la même époque, l'ANQ effectue d'autres activités de coopération interparlementaire en agissant auprès des Parlements du Cameroun, du Burkina Faso et du Djibouti<sup>30</sup>. Il est à noter que le début de la phase d'expansion des relations internationales de l'ANQ donne également lieu à la création, en 1977, d'un Bureau des relations interparlementaires, dont le mandat est d'assurer le soutien administratif nécessaires aux activités internationales des députés<sup>31</sup>. Au cours des années 1980, l'ANQ continue à prendre part à de nombreuses activités au sein de ses réseaux interparlementaires. C'est notamment au cours de cette décennie, en 1988, que l'on assiste à la première nomination d'un président de l'ANQ au poste de vice-président de l'AIPLF.

Au début des années 1990, le réseau paradiplomatique parlementaire québécois prend encore plus d'expansion. L'Association parlementaire Ontario-Québec (APOQ) est créée en 1991. On assiste au renforcement des liens de l'ANQ avec la Région canadienne de l'APC ainsi qu'à la mise en place, à Québec, du secrétariat de la région Amériques de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). En 1990, l'ANQ devient le premier membre international affilié de l'*Eastern Regional Conference* du CSG (ERC/CSG), puis du CSG en 1995. C'est d'ailleurs cette année là que se tient, à Québec, la plus importante assemblée annuelle de l'histoire de l'ERC<sup>32</sup>. Au chapitre de la coopération interparlementaire, l'ANQ participe, entre 1996 et 1999, à plus de 16 activités auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat d'Haïti. Elle réalise également plusieurs interventions au Mali, au Bénin, au Burkina Faso, à Madagascar, au Maroc et en Algérie<sup>33</sup>. En 1995, on crée la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec l'Europe (DANRE). Dès sa mise sur pied, elle s'emploie à tisser des liens avec le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ainsi, cinq missions officielles sont conduites auprès du Parlement européen de 1996 à 1998.

En 1997, l'ANQ prend l'initiative de convoquer la première Conférence parlementaire des Amériques. Celle-ci regroupe des centaines de parlementaires provenant de plusieurs États

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.306-307.

<sup>31</sup> Comeau, *loc.cit.*, p.27-28.

<sup>32</sup> Charbonneau et Dumont, *loc.cit.*, p.301-302.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p.307.

unitaires, fédéraux et fédérés de toutes les Amériques. Elle est créée à l'origine pour que les parlementaires des Amériques – et pas seulement les chefs d'États – puissent eux aussi se saisir de questions liées à l'intégration hémisphérique devant arriver à terme en 2005 sous forme de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Peu de temps après, la Conférence s'institutionnalise sous le nom de Confédération parlementaire des Amériques (COPA). Elle constitue aujourd'hui la plus vaste organisation interparlementaire de l'hémisphère ouest. En 1998, l'ANQ continue à élargir son réseau et la Commission permanente interparlementaire Québec-Haïti est créée. En 1999, elle prend l'initiative de mettre sur pied le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, dont le bureau se trouve à Québec et dont la première présidente est québécoise. Il est à noter que c'est durant cette période d'expansion des liens internationaux de l'ANQ que le soutien administratif offert aux députés se professionnalise avec la création du Service de la coopération interparlementaire au sein de ce qui porte maintenant le nom de la Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec (DRII). Bref, pour illustrer en partie cette période d'expansion pour la paradiplomatie parlementaire québécoise, on peut rappeler que « [d]e 1988 à 1997, l'Assemblée nationale a participé à près de 1000 activités internationales. En dix ans, ses activités ont connu une progression de 450%. [Seulement pour les années 1996 et 1997], les parlementaires québécois ont participé à plus de 150 activités internationales<sup>34</sup>. »

### 1.2.1.3. La consolidation

À l'instar de ce que soulignent Jean-Pierre Charbonneau et certains professionnels de la DRII, il semble que la paradiplomatie parlementaire québécoise soit entrée, avec le nouveau siècle, dans une phase de consolidation<sup>35</sup>. Au lieu d'étirer davantage des réseaux déjà bien étendus, de se joindre à d'autres réseaux ou même de créer de nouvelles institutions d'aussi grande envergure que la COPA, on s'applique désormais à renforcer et à dynamiser les liens déjà tissés<sup>36</sup>. Ainsi, en 2000, les relations avec les réseaux interparlementaires américains se renforcent alors que

---

<sup>34</sup> Assemblée nationale du Québec, *La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation...*, p.3.

<sup>35</sup> Charbonneau et Dumont, *loc.cit.*, p.305 ; entretien avec Monsieur Richard Daignault, Service des affaires multilatérales, Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec, 24 octobre 2006.

<sup>36</sup> Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'on ait totalement abandonné l'idée de créer de nouveaux liens. Des rapports sporadiques ont eu lieu avec, entre autres, la Chambre des communes du Royaume-Uni, la Chambre des députés de la République italienne ainsi qu'avec les parlements de la Saxe, de l'Irlande, du Danemark et des États russes de Samara et du Tatarstan. (Charbonneau et Dumont, *loc.cit.*, p.304.)

l'ANQ devient membre international affilié de la NCLS. Les liens avec la France se resserrent davantage alors qu'en 2003, l'ANQ et le Sénat de la République française signent une entente. En 2004, l'ANQ est associé à la tenue de la 50<sup>e</sup> Conférence parlementaire du Commonwealth et la majeure partie de ce rassemblement historique a lieu à Québec. En 2005, l'ANQ devient la seule assemblée législative en dehors des États-Unis à siéger au Comité exécutif de la NCLS. En 2006, les liens avec l'Europe se solidifient encore avec la tenue, à l'ANQ, d'une séance d'une Commission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi que d'une séance d'une Commission du Parlement européen. La fin de l'année 2006 et l'année 2007 marquent aussi une période de consolidation de l'axe interparlementaire des Amériques de l'ANQ. L'ex-député de Marguerite-d'Youville, Pierre Moreau, a d'ailleurs été à la tête d'une mission de la COPA effectuée en novembre 2006 et dont un des objectifs étaient de discuter de l'intégration de cette organisation avec la Fédération interparlementaire des Amériques (FIPA)<sup>37</sup>.

### *1.2.2. La paradiplomatie parlementaire du Québec aujourd'hui*

Aujourd'hui, après tous ces développements qui ont eu lieu depuis 1933, de quoi parle-t-on au juste lorsque l'on fait référence à la paradiplomatie parlementaire québécoise ? De manière générale, il est possible de parler de celle-ci comme étant *l'amalgame de toutes les activités et actions que l'ANQ et ses membres effectuent en matière de relations internationales*. Plus précisément, voici une liste de ces activités<sup>38</sup> :

- la participation de parlementaires québécois à des activités et rencontres effectuées au sein d'institutions parlementaires internationales ;
- des visites rendues par des délégations de parlementaires québécois à d'autres Parlements ou à d'autres institutions (ces autres institutions peuvent être nationales [par exemple, des corps diplomatiques ou consulaires] ou encore internationales [par exemple, des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales]) ;

---

<sup>37</sup> La FIPA, qui regroupe seulement les députés des parlements des États souverains des Amériques, a été fondée lors d'une réunion inaugurale qui s'est tenue au Parlement du Canada à Ottawa du 7 au 9 mars 2001.

<sup>38</sup> Cette définition et cette liste est une adaptation des écrits théoriques de Stelios Stavridis contenus dans son article (Stavridis, *loc.cit.*). Stavridis, qui propose une définition générale de ce qu'est la diplomatie parlementaire, se base sur ses propres observations empiriques ainsi que sur un des rares ouvrages produits sur le sujet (V.-Y. Ghebali, *The Conferences of the IPU on European Cooperation and Security, 1973-1991 : the Contribution of Parliamentary Diplomacy to East-West Détente*, Dartmouth, Aldershot, 1993).

- des accueils à l'ANQ de parlementaires et de dignitaires étrangers par des parlementaires québécois ;
- la participation à des activités de coopération interparlementaire visant à renforcer l'État de droit et le parlementarisme dans les démocraties émergentes (en effectuant notamment des missions d'observation électorale ainsi qu'en faisant de la formation technique auprès de nouveaux parlementaires, de secrétaires généraux et de fonctionnaires d'assemblées législatives de pays en voie de démocratisation).

Ces activités se déploient de deux façons, c'est-à-dire de manière multilatérale (au sein d'organisations interparlementaires regroupant plusieurs Parlements) et bilatérale (au sein d'organisations interparlementaires regroupant l'ANQ et un autre Parlement. Toutes les rencontres entre parlementaires, qu'elles soient effectuées multilatéralement ou bilatéralement, peuvent avoir lieu dans un cadre institutionnalisé ou *ad hoc*.

Ceci dit, si la paradiplomatie parlementaire québécoise peut être présentée sous un angle historique et qu'il est possible de détailler sa forme actuelle, il faut se demander si l'ANQ est aussi active sur la scène interparlementaire que certains le laissent entendre. Le deuxième chapitre de ce mémoire tentera de fournir des éléments de réponse à cette interrogation en comparant l'activité internationale parlementaire du Québec avec celle de cinq autres régions.

## **Chapitre II - Perspectives comparatives sur l'activité internationale de l'Assemblée nationale du Québec**

### **2.1. Méthodologie**

#### *2.1.1. Le choix des Parlements*

Les Parlements régionaux dont l'activité internationale sera comparée avec celle de l'ANQ sont les suivants :

- le Parlement de la Communauté française de Belgique
- le Parlement d'Écosse
- le Parlement de Catalogne
- le Landtag de Bavière
- l'Assemblée législative de l'Ontario

La sélection a été motivée par deux critères généraux :

- les Parlements choisis devaient être ceux de régions ayant un degré de développement économique relativement similaire à celui du Québec. En effet, il n'aurait pas été logique de comparer l'activité internationale de l'ANQ avec celle d'un Parlement d'une région d'un pays en voie de développement. Les moyens dont dispose ce dernier auraient été sensiblement moins importants que ceux de l'ANQ, altérant la viabilité de la comparaison.
- les Parlements devaient être des institutions qui entretiennent des relations avec l'ANQ. Il s'agit là d'un critère purement pratique. En ayant des données sur l'activité internationale de ces autres Parlements, les professionnels de la DRII disposeront de renseignements intéressants et potentiellement utiles sur leurs partenaires.

Le choix effectué s'explique également par certains points de similarités entre chacun des Parlements et l'ANQ. Pour ce qui est du Parlement de la Communauté française de Belgique (PCFB), plusieurs facteurs ont motivé son inclusion dans cette recherche. Tout d'abord, comme c'est le cas pour l'ANQ, le PCFB représente une population francophone située dans un État où le français ne constitue pas la langue de la majorité. De plus, le PCFB a connu, comme l'ANQ, une période d'expansion de ses relations extérieures au même moment que le Québec de la fin

des années 1970 aux années 1990. Autre élément intéressant, à l'instar des députés de l'ANQ et pour des raisons linguistiques et culturelles évidentes, les parlementaires belges ont un intérêt particulier dans la Francophonie et l'APF<sup>39</sup>. L'ANQ et le PCFB sont également des objets intéressants de comparaison car ils sont tous les deux des assemblées législatives d'États fédérés qui jouissent *de jure* d'une certaine compétence en matière de relations internationales<sup>40</sup>, ce qui leur permet d'être assez actives sur la scène internationale et interparlementaire.

En ce qui a trait au Parlement catalan, il a été inclus dans cette recherche parce qu'il est l'assemblée représentative d'une région ayant plusieurs points en commun avec le Québec. La Catalogne et le Québec compte tous deux environ 7 millions d'habitants. Ces deux États mettent beaucoup l'accent sur les politiques culturelles et linguistiques, ayant des langues officielles qui se distinguent de la langue majoritaire. Tout comme le Québec, la Catalogne est très impliquée sur la scène internationale, ayant développé au cours des vingt dernières années une paradiplomatie dans ses champs de compétence et au-delà<sup>41</sup>. Elle possède notamment plus de 50 représentations à l'étranger et les objectifs généraux de sa paradiplomatie sont, à l'instar de ce qui prévaut pour le Québec, sa promotion économique, politique et culturelle<sup>42</sup>.

Pour ce qui touche le Parlement d'Écosse, une comparaison avec l'institution parlementaire québécoise s'avère intéressante parce qu'il évolue au sein d'un régime parlementaire de type britannique. Il est par conséquent membre, tout comme l'ANQ, de l'Association parlementaire du Commonwealth. Étant une institution très jeune (la première session contemporaine du Parlement écossais s'est tenue en 1999) il s'inscrit de ce fait dans une modernité fortement marquée par la nécessité d'une ouverture sur le monde. Par conséquent, le Parlement écossais semble *prima facie* très actif sur la scène interparlementaire et internationale. Aussi est-il

---

<sup>39</sup> « Les relations interparlementaires », in Parlement de la Communauté française de Belgique, *Site du Parlement de la Communauté française de Belgique*, [En ligne], [http://www.pcf.be/ROOT/PCF\\_2006/public/parlement/relations\\_interparlementaires/index.html](http://www.pcf.be/ROOT/PCF_2006/public/parlement/relations_interparlementaires/index.html) (Page consultée le 14 mars 2007)

<sup>40</sup> À ce sujet, il convient de préciser que la Constitution belge octroie explicitement beaucoup plus de pouvoirs en matière de relations extérieures et de signature de traités internationaux à ses entités fédérées que ne le fait la Constitution canadienne. Cette dernière, pour sa part, ne détermine pas de façon expresse si la responsabilité de la conduite des relations internationales incombe aux provinces ou à l'État fédéral.

<sup>41</sup> Stéphane Paquin, *Paradiplomatie identitaire en Catalogne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003.

<sup>42</sup> Stéphane Paquin, «La paradiplomatie identitaire. Le Québec, la Flandre et la Catalogne en relations internationales », *Politique et Sociétés*, vol. 23, no. 3 (2005), p. 219.

approprié de voir comment il mène ses relations extérieures comparativement à un Parlement qui a plus d'expérience dans ce domaine. Les cadres constitutionnels qui régissent les activités respectives de ces deux États sont évidemment différents à maints égards : le Québec évolue au sein d'un État fédéral, l'Écosse, au sein d'un État unitaire ; Québec a entière souveraineté sur plusieurs domaines touchant à ses champs de compétence, Édimbourg légifère sur des sujets en vertu d'une dévolution de pouvoirs ayant été accordés par Londres. Pourtant, même si l'étendue des sujets pour lesquels Édimbourg peut agir sur la scène internationale est plus réduit que ce qui prévaut pour le Québec, sa paradiplomatie parlementaire est en plein essor, voulant se faire connaître et assurer de façon plus autonome, comme le Québec le fait depuis longtemps, son développement économique, politique et social.

Le Landtag de Bavière a été inclu dans cette étude comparative parce que, tout comme le Québec, la Bavière veille notamment à son développement économique, politique et social par ses relations extérieures. Elle possède un réseau de représentations à l'étranger, bien qu'il soit d'une étendue beaucoup moins grande que le réseau québécois. Elle dispose d'une représentation à Montréal qui s'occupe des liens avec le Québec et le Canada, d'une représentation à Singapour qui est responsable des relations avec la région Asie-Pacifique ainsi que d'un bureau à New York qui fait la promotion des intérêts bavarois aux États-Unis<sup>43</sup>. Elle est aussi très active au sein de l'Union européenne où elle possède entre autres une représentation à Bruxelles<sup>44</sup>. Il faut aussi ajouter que la Bavière, comme le Québec, est un État qui fait partie d'une fédération. Toutefois, la constitution fédérale encadrant les relations externes de la Bavière est beaucoup plus stricte que la Constitution canadienne, rendant ainsi les possibilités d'une expression internationale bavaroise autonome plus difficile<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> « Représentation de l'État de Bavière au Québec », in Ministère bavarois de l'Économie, des Infrastructures, des Transports et de la Technologie, *Site du gouvernement de la Bavière, Représentation de l'État de Bavière au Québec*, [En ligne], <http://www.baviere-quebec.org/index.fr.php> (Page consultée le 25 mai 2007) ; « Asia Pacific Office », in Ministère bavarois de l'Économie, des Infrastructures, des Transports et de la Technologie, *Site du gouvernement de la Bavière, Asia Pacific Office*, [En ligne], <http://www.bavaria-asia.com/about.htm> (Page consultée le 25 mai 2007) ; « United States Office for Economic Development », in Ministère bavarois de l'Économie, des Infrastructures, des Transports et de la Technologie, *Site du gouvernement de la Bavière, United States Office for Economic Development*, [En ligne], <http://www.bavaria.org/> (Page consultée le 25 mai 2007).

<sup>44</sup> « Bayern », in Gouvernement du Land de Bavière, *Site du gouvernement de la Bavière*, [En ligne], <http://www.bayern.de> (Page consultée le 25 mai 2007).

<sup>45</sup> La question des limites constitutionnelles concernant l'activité extérieure de la Bavière est abordée un peu plus en détails dans la section 2.3.3.2.

L'inclusion de l'Assemblée législative de l'Ontario (ALO) dans cette recherche est essentielle dans la mesure où il importe de comparer un Parlement régional œuvrant dans le même cadre constitutionnel, politique et géographique que le Québec. Bien qu'il existe certaines différences relativement aux domaines pour lesquels les deux provinces canadiennes désirent s'impliquer sur la scène internationale, il n'en demeure pas moins que les deux États fédérés sont les plus peuplés du Canada et que leurs relations transfrontalières avec les États-Unis sont très importantes, leur membership respectif à la CSG en faisant notamment foi. L'ANQ et l'ALO font également partie de l'APF et de l'APC puisqu'ils en commun un héritage institutionnel de type britannique et que la Francophonie représente, bien qu'à un degré différent, un intérêt partagé. Comparer la paradiplomatie parlementaire de l'Ontario avec celle du Québec constitue donc un bon moyen d'insérer cette dernière dans une perspective de recherche plus éclairée.

### *2.1.2. Indicateurs, mesures et cueillette des données*

Pour des fins de comparaison et pour donner une signification concrète au concept d'activité internationale du Parlement, celui-ci sera divisé en quatre « facettes » pour lesquelles des indicateurs seront identifiés. Ces facettes sont :

- 1) l'adaptation de la structure administrative du Parlement à son activité internationale et les ressources qu'il octroie à cette activité ;
- 2) l'étendue du réseau interparlementaire ;
- 3) l'intensité des rencontres internationales et interparlementaires ;
- 4) le leadership en matière de diplomatie parlementaire.

Évidemment, le concept d'activité internationale du Parlement aurait pu être opérationnalisé autrement. Il faut cependant mentionner que le choix de ces facettes n'a pas été effectué arbitrairement. Celles-ci représentent les éléments dont on dit qu'ils constituent les traits qui démarquent le plus l'ANQ en matière d'activité internationale.

*L'adaptation de la structure administrative du Parlement à son activité internationale et les ressources qu'il octroie à cette activité* pourront être mesurées à l'aide des deux indicateurs suivants :

1) la présence d'une unité administrative consacrée à l'activité internationale du Parlement ; 2) le niveau de ressources allouées aux activités interparlementaires et internationales du Parlement. On donnera une mesure au premier indicateur en mentionnant s'il y a présence ou non d'une unité administrative qui se consacre (en totalité ou en partie) à l'activité internationale du Parlement. Un Parlement n'ayant pas de ce type d'unité administrative en son sein sera réputé disposer d'une structure administrative adaptée à un faible niveau à l'activité internationale. En ce qui a trait au deuxième indicateur, il englobera autant les ressources financières qu'humaines. On le mesurera d'abord en indiquant le montant annuel alloué aux activités internationales du Parlement<sup>46</sup>. Puis, on prendra en compte le rapport entre le nombre d'employés administratifs travaillant pour les activités internationales et le nombre total d'employés administratifs de ce même Parlement. On mesurera également les ressources humaines en terme de profil général des employés, en précisant si beaucoup, peu ou pas d'employés ont une formation universitaire ou une expérience de travail passée liée aux affaires internationales. Un Parlement qui alloue annuellement beaucoup d'argent et qui affecte un personnel spécialisé à sa paradiplomatie montre qu'il accorde une grande importance à ses relations internationales et interparlementaires. Inversement, un Parlement qui ne consacre que peu d'argent et de ressources humaines qualifiés à ses relations extérieures sera réputé y accorder une faible importance.

Évidemment, le fait qu'un Parlement accorde moins de ressources à ses activités internationales qu'une autre assemblée législative ne vient peut-être pas d'une absence d'intérêt en la matière, mais peut-être, à titre d'exemple, du simple fait que la constitution du pays où se trouve le Parlement est plus restrictive en matière de relations extérieures conduites par les régions, diminuant *de jure* l'étendue de l'action paradiplomatique parlementaire. Chaque fois que le niveau d'adaptation de la structure administrative et le niveau de ressources seront comparés avec l'ANQ, des précisions pourront être apportées afin de mieux nuancer le propos.

---

<sup>46</sup> Il est à noter que les montants accordés aux commissions parlementaires pour leurs déplacements à l'extérieur de leur territoire ne seront pas comptabilisés. On considèrera que les missions de commissions font partie intégrante de leur travail parlementaire et qu'elles ne sont pas *a priori* un instrument de paradiplomatie parlementaire. En effet, les membres des commissions qui partent en mission d'étude dans un autre pays n'y vont pas pour promouvoir leur institution ou faire valoir un sujet d'intérêt pour toute la société qu'ils représentent. Ils se rendent à l'étranger pour apprendre comment on traite une question particulière qui relève de la compétence sectorielle de leur commission.

Pour ce qui touche à *l'étendue du réseau interparlementaire et international*, trois indicateurs seront nécessaires pour comparer les Parlements entre eux :

1) *les institutions interparlementaires multilatérales dont le Parlement est membre* ; 2) *les institutions interparlementaires bilatérales dont le Parlement est membre* ; 3) *les activités de coopération interparlementaire auxquelles le Parlement participe*. Pour les deux premiers indicateurs, on donnera une mesure en énumérant le nom des institutions interparlementaires dont les Parlements sont membres<sup>47</sup>. Pour le troisième indicateur, on mentionnera le nom des programmes de coopération auxquels participe le Parlement.

Bien sûr, il se peut que ces réseaux soient plus étendus pour certaines assemblées représentatives seulement parce que les caractéristiques linguistiques ou géographiques de leur population justifient un membership à des organisations en particulier. Le Parlement de Catalogne ne saurait en effet être membre de la *Conference of State Legislatures*, institution interparlementaire américaine. L'ANQ, quant à elle, ne saurait évidemment pas être membre d'une association interparlementaire regroupant seulement les assemblées législatives de l'Espagne. Néanmoins, puisque les Parlements décident eux mêmes de devenir membres des réseaux interparlementaires multilatéraux et bilatéraux, comparer leur étendue respective constitue une façon intéressante de voir si l'ANQ se distingue de ses homologues régionaux.

En ce qui a trait à *l'intensité des rencontres internationales et interparlementaires*, trois indicateurs seront retenus : 1) *la fréquence des rencontres interparlementaires et internationales bilatérales et multilatérales (déplacements à l'étranger de députés du Parlement)* ; 2) *la fréquence des accueils de parlementaires étrangers*. Le premier indicateur aura pour mesure le nombre moyen de rencontres annuelles effectuées par les députés à l'extérieur de leur territoire et le deuxième, le nombre moyen d'accueils annuels de parlementaires et dignitaires étrangers fait par le Parlement.

---

<sup>47</sup> Les rencontres effectuées *ad hoc* ne seront pas comptabilisées. Le but est de comparer des réseaux interparlementaires qui façonnent de manière permanente l'action internationale des assemblées choisies. Inclure des rencontres *ad hoc* affecterait la viabilité de la comparaison, puisque pour des raisons parfois très conjoncturelles, une assemblée peut être amenée à faire un nombre élevé de rencontres durant une année alors que ce même nombre diminue radicalement l'année suivante.

Pour ce qui est du *leadership en matière de diplomatie parlementaire*, l'indicateur suivant servira pour l'analyse comparative : 1) *exemples d'initiatives ou de projets d'importance entrepris dans le cadre de l'activité internationale du Parlement*. La mesure attribuée à celui-ci sera essentiellement qualitative et consistera en une brève description d'initiatives ou de projets initiés ou promus dans le cadre de l'activité interparlementaire.

Le tableau 1 reprend schématiquement les indicateurs et les mesures présentés ci-haut.

*Tableau 1. L'activité internationale du Parlement*

<b>Facette</b>	<b>Indicateurs</b>		<b>Mesure</b>	
<b>Structure administrative et ressources</b>	Présence d'une unité administrative consacrée à l'activité internationale du Parlement		Oui/non	
	Degré de ressources allouées	Financières	Montant annuel alloué aux activités interparlementaires et internationales	
		Humaines	Nombre relatif d'employés	Nombre / nombre total d'employés au Parlement
			Profil des employés (Formation académique des employés et/ou expériences de travail passées)	Beaucoup d'employés davantage formés ou spécialisés en relations internationales - Peu - Pas nécessairement
<b>Étendue du réseau</b>	Institutions interparlementaires multilatérales dont le Parlement est membre		Nombre	
	Institutions interparlementaires bilatérales dont le Parlement est membre		Nombre	
	Noms officiels ou officieux des programmes de coopération auxquels participe le Parlement		Nombre	
<b>Intensité des rencontres</b>	Fréquence des rencontres interparlementaires et internationales bilatérales et multilatérales (déplacements à l'étranger de députés du Parlement)		Nombre approximatif de rencontres/année	
	Fréquence des accueils de parlementaires étrangers		Nombre approximatif d'accueils/année	
<b>Leadership en matière de diplomatie parlementaire</b>	Initiatives prises par le Parlement (exemples de leadership)		Description qualitative	

En ce qui a trait à la collecte des données, des questionnaires ont été envoyés par courriel à une personne responsable des relations extérieures dans chacun des Parlements étudiés (leurs versions anglaise et française sont reproduites en annexe). Les réponses retournées ont été compilées dans des tableaux identiques à celui-ci<sup>48</sup>. Lorsqu'une réponse était manquante ou que la réponse donnée par la personne contactée était insuffisante, des questions supplémentaires demandant des précisions ont été envoyées. Malgré cela, les questionnaires retournés n'étaient pas toujours remplis en totalité faute de données disponibles. Cette situation a forcément donné lieu à des conclusions plus sommaires.

### *2.1.3. Limites méthodologiques liées aux données*

Les données qui ont été recueillies pour cette recherche présentent certaines particularités qui posent des limites à la méthodologie employée. L'exactitude des données peut être discutable à certains égards, compte tenu du fait qu'il n'a pas été possible de contre-vérifier toutes les informations fournies par les personnes contactées dans les différents Parlements. Idéalement, il aurait été préférable de fouiller les archives de chacun des Parlements afin d'obtenir les données les plus exactes possible. Un séjour dans les institutions choisies n'étant pas envisageable pour l'instant, il faudrait pouvoir déterminer des modalités de calculs permettant de choisir si telle ou telle donnée peut être incluse dans la recherche et faire connaître ces modalités aux personnes ressources. Cependant, d'aucuns conviendront qu'il est difficile de déterminer ce genre de modalités sans avoir préalablement passé en revue les données disponibles. On revient ici au problème d'accès direct aux sources. Il faut donc se contenter des renseignements fournis par les personnes ciblées et accepter que certaines comparaisons s'avèreront plus hasardeuses. De plus, les données recueillies comportent une part de subjectivité qui peut avoir un impact sur la qualité des comparaisons. La compréhension que les différentes personnes ciblées ont eu des questionnaires a pu varier. Par ailleurs, certaines données recherchées ne sont tout simplement pas comptabilisées par quelques uns des Parlements et certains renseignements fournis ne sont que des approximations effectuées par les personnes contacts.

---

<sup>48</sup> Les questions destinées au Parlement de Catalogne ont pu être posées en personne à la responsable des activités internationales de ce Parlement qui était présente à Québec à la fin du mois de janvier 2007. Celle-ci accompagnait une mission de députés catalans à l'ANQ.

En dépit de ces limites, la comparaison proposée mérite d'être effectuée. Les données sont suffisantes pour répondre à l'objectif de ce mémoire qui consiste à brosser un portrait sommaire et préliminaire de la paradiplomatie parlementaire de certaines régions afin de mieux éclairer l'activité internationale de l'ANQ. De toute façon, les prétentions qui sous-tendent cette recherche ne vont pas – et ne peuvent pas aller – outre ces limites, puisqu'il s'agit d'une première opération du genre et que ce travail ne vise qu'à « déblayer le terrain » des connaissances sur la paradiplomatie parlementaire québécoise.

Les indicateurs de comparaison et les limites méthodologiques ayant été présentés, voici maintenant, compilées dans un tableau comparatif synthèse (tableau 2 aux pages suivantes), les données recueillies qui serviront à l'analyse.

Tableau 2. Données comparatives sur l'activité internationale des Parlements

Face tte	Indicateurs	Mesure	L'Assemblée nationale du Québec	Le Parlement de la Communauté française de Belgique	El Parlament de Catalunya	The Scottish Parliament	Der Bayerische Landtag	The Legislative Assembly of Ontario
S T R U C T U R E  E T  R E S S O U R C E S	Présence d'une unité administrative consacrée à l'activité internationale du Parlement	Oui/non	<b>Oui</b> <i>Direction des relations interparlementaires et internationales (DRII)</i>	<b>Oui.</b> <i>Le service des relations interparlementaires et des commissions</i>	<b>Oui.</b> <i>Relacions parlamentàries i projecció instutucional (Relacions parlamentaires et projection institutionnelle)</i>	<b>Oui.</b> <i>External Liaison Unit</i>	<b>Oui.</b> <i>Referat Öffentlichkeitsarbeit, Besucher, Protokoll (Le Département des relations publiques, des visites et du protocole) Referat Recht (Le Département juridique)</i>	<b>Oui.</b> <i>Interparliamentary and Public Relations Branch (IPRB) / Service des relations publiques et interparlementaires</i>
	Degré de ressources allouées à l'activité internationale du Parlement	Montant approximatif annuel alloué aux activités internationales (a)	<b>8 9 5 0 0 0 \$</b>	<b>3 8 2 1 3 0 \$</b> (250.000 €)	<b>ND</b>	<b>2 7 7 3 5 6 \$</b> (£ 121.000)	<b>4 2 5 9 3 7 \$</b> (280 000 €)	<b>ND</b>
		Nombre / nombre total d'employés au Parlement	<b>34 / 594 (b)</b> <i>(23 employés de la DRII + 11 employés de la Direction du protocole et de l'accueil attirés au travail lié aux accueils internationaux)</i>	<b>11 / 113</b>	<b>7 / Approx. 275</b> <i>(1 directrice + 3 employés au protocole + 3 secrétaires)</i>	<b>5 / Approx. 500</b>	<b>6 / Approx. 200</b>	<b>4(e) / Approx. 400</b>
		Beaucoup d'employés davantage formés ou spécialisés en relations internationales / Peu / Pas nécessairement	<b>Beaucoup.</b> <i>(Sur les 23 employés de la DRII, on compte 14 professionnels diplômés de l'université. 10 de ces 14 professionnels détiennent une formation académique en science politique ou en relations internationales)</i>	<b>Pas nécessairement</b> <i>(6 diplômés universitaires [droit, science politique, journalisme, économie, langues germaniques, psychologie] + 1 assistante et 4 secrétaires qui ne se consacrent pas exclusivement aux tâches liées à l'activité internationale du Parlement)</i>	<b>Pas nécessairement</b> <i>(4 diplômés universitaires aux formations universitaires diverses : économique [2], traduction [1], droit [1])</i>	<b>Pas nécessairement</b>	<b>Pas nécessairement</b>	<b>Pas nécessairement</b>

Face tte	Indicateurs	Mesure	L'Assemblée nationale du Québec	Le Parlement de la Communauté française de Belgique	El Parlament de Catalunya	The Scottish Parliament	Der Bayerische Landtag	The Legislative Assembly of Ontario
É T E N D U E	Institutions interparlementaires multilatérales dont le Parlement est membre	Nombre	6 - Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Association parlementaire du Commonwealth (APC) - Confédération parlementaire de Amériques (COPA) - Council of State Governments (CSG) - Eastern Regional Conference (ERC) (pendant regional de la CSG) - National Conference of State Legislatures (NCSL)	4 - Conseil interparlementaire consultatif de Benelux - Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Conférence des Assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE) - Conseil parlementaire interrégional (Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre et Wallonie)	3 - Conférence des Assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE) - Conferencia de presidentes de parlamentos autonómicos (COPREPA) (Institution interparlementaire des Parlements régionaux de l'Espagne) - Association des Parlements de Catalogne, Majorque, des Îles Baléares, de Valence et de l'Aragon	4 - Commonwealth Parliamentary Association - Conférence des Assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE) - British Irish Inter Parliamentary Body - NORPEC (Network of Regional Parliamentary European Committees)	4 - Conférence des Assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE) - Parlamentarier-Kommission Bodensee (Commission parlementaire de la région du lac de Constance) - Ausschuss der Regionen (AdR) (Comité des régions [CdR]) - Partnerschaft der Parlamente (Partenariat des Parlements)	5 - Association parlementaire du Commonwealth (APC) - Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Council of State Governments (CSG) - Midwestern Legislative Conference (MLC) (pendant regional de la CSG) - Eastern Regional Conference (ERC) (pendant regional de la CSG)
	Institutions interparlementaires bilatérales dont le Parlement est membre	Nombre	8 Ententes bilatérales avec : - L'Assemblée nationale de France - Le Sénat de France - Communauté française de Belgique - Parlement wallon - Landtag de Bavière - Parlement de Catalogne - Assemblée législative de l'Ontario - L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick	7 Comités mixtes de coopération interparlementaire avec les Parlements suivants : - République et Canton du Jura (Suisse) - Région autonome de la Vallée d'Aoste (en Italie) - Sénégal - Roumanie - Québec - Maroc - France	4 Ententes institutionnalisant des relations bilatérales signées avec : - L'Assemblée nationale du Québec - Le Sénat de Californie - Parlement écossais - Parlement flamand	0	3 - Landtag du Burgenland (Aurtiche) - Comité permanent du Congrès du peuple de la province du Shandong (Chine) - L'Assemblée nationale du Québec	1 Ontario-Québec Parliamentary Association (OQPA) / Association parlementaire Ontario-Québec (APOQ)

Face tte	Indicateurs	Mesure	L'Assemblée nationale du Québec	Le Parlement de la Communauté française de Belgique	El Parlament de Catalunya	The Scottish Parliament	Der Bayerische Landtag	The Legislative Assembly of Ontario
	Programmes d'activités de coopération interparlemen taire	Nombre	<b>4</b> - Activités par l'entremise de l'APF - Activités d'observation électorale par le biais de la COPA - Séminaires de formation auprès de parlementaires, du personnel administratif et parlementaire et auprès de secrétaires généraux de pays en voie de démocratisation (Mali, Niger, Bénin, Burkina Faso, Mali, Madagascar, Comores, Togo, Haïti, Guinée, Guinée Bissau, Gabon) - Projet de transfert documentaire virtuel (Ariel) avec les Assemblées du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Niger	<b>2</b> - Activités par l'entremise de l'APF - Accords de coopération technique avec (c) : - Burundi - Madagascar - République démocratique du Congo (en voie de réalisation)	<b>3</b> - Accueils de délégations de Parlements d'Europe de l'Est sur demande pour missions d'études. - Visites occasionnelles de parlementaires catalans dans des Parlements d'Europe de l'Est. - Coopération occasionnelle avec les autorités du Sahara occidental	ND	<b>1</b> - Coopération technique avec la Duma de la région de Moscou et la Duma de la ville de Moscou (Fédération de Russie)	<b>3</b> - Participation de députés à des missions d'observation électorale, de séminaires d'échange et autres activités (par l'entremise de l'APF) - Participation de députés à des activités de coopération (par le biais de l'APC) - Accueil de parlementaires étrangers de pays en voie de démocratisation en mission d'étude à l'Assemblée législative de l'Ontario (bilatéralement)
<b>I N T E N S I T É</b>	Fréquence annuelle des rencontres interparlemen taires et internationales bilatérales et multilatérales (déplacements à l'étranger de députés du Parlement)	Nombre approxima tif de rencontres /année	<b>46</b>	<b>23</b>	ND	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>20</b>

Face tte	Indicateurs	Mesure	L'Assemblée nationale du Québec	Le Parlement de la Communauté française de Belgique	El Parlament de Catalunya	The Scottish Parliament	Der Bayerische Landtag	The Legislative Assembly of Ontario
	Fréquence annuelle des accueils de parlementaires étrangers	Nombre approximatif d'accueils/année	22	ND	ND	150	40 (d)	35
<b>L E A D E R S H I P</b>	Initiatives prises par le Parlement (exemples de leadership)	Description qualitative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une des principales forces derrière la création du Réseau des femmes parlementaires de l'APF et de la COPA</li> <li>- À l'origine de la création de la COPA</li> <li>- Une des principales forces derrière la création du Parlement francophone des jeunes chapeauté par l'APF</li> <li>- Pression sur les parlementaires de l'APF afin qu'une résolution soit votée pour que l'Organisation internationale de la Francophonie demande à l'UNESCO d'adopter une Convention sur la diversité des expressions culturelles</li> <li>- Pression sur les parlementaires de la COPA pour que leurs gouvernements à ratifier la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Parlement assume la fonction de Chargé de mission Europe et de secrétariat au sein de l'APF Région Europe</li> <li>- Propositions de financement de projets de coopération interparlementaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actif dans les dossiers touchant le rôle accru que devrait prendre les Parlements régionaux au sein de la structure institutionnelle de l'UE</li> <li>- Le président du Parlement fait partie d'un groupe de travail de la CALRE qui étudie la subsidiarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Parlement est un des cofondateurs du NORPEC</li> </ul>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actif dans les discussions transfrontalières</li> </ul>

Face tte	Indicateurs	Mesure	L'Assemblée nationale du Québec	Le Parlement de la Communauté française de Belgique	El Parlament de Catalunya	The Scottish Parliament	Der Bayerische Landtag	The Legislative Assembly of Ontario
			Convention sur la diversité des expressions culturelles					

a. Les montants affichés dans cette ligne constituent une moyenne calculée pour les cinq dernières années. Les conversions en dollars canadiens sont basées sur le taux de change qui avait cours le 11 février 2007 en vertu des informations contenues sur le site Internet XE.com (www.xe.com).

b. Donnée tirée du Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec 2005-2006, p. 61.

c. Les accords de coopération technique sont sous la responsabilité du Bureau du Parlement et non du Service des relations interparlementaires et des commissions.

d. En 2007, le Landtag de Bavière est aussi l'hôte des deux rencontres annuelles de la Commission parlementaire de la région du lac de Constance.

e. Des quatre employés qui se chargent des relations interparlementaires de l'Assemblée législative, certains ne travaillent pas pour le Service des relations publiques et interparlementaires. Par exemple, le travail lié aux relations de l'Assemblée avec l'APC est géré par le Bureau du secrétaire général.

## 2.3. Comparaison entre l'activité internationale de l'Assemblée nationale du Québec et celle des autres Parlements

### 2.3.1. L'adaptation de la structure administrative des Parlements à leur activité internationale et les ressources qu'ils y octroient

Une observation des données compilées pour cette facette dans le tableau 2 révèle un point assez clair : l'ANQ dispose d'une structure administrative hautement adaptée à ses relations internationales et elle octroie un degré élevé de ressources à sa paradiplomatie. Elle le fait cependant dans une certaine mesure qu'il convient de circonscrire ici<sup>49</sup>.

#### 2.3.1.1. Le Parlement écossais

Bien que tous les Parlements à l'étude dispose d'une entité administrative responsable de leur activité internationale, seuls l'ANQ et le Parlement écossais ont une unité **exclusivement** consacrée à ce domaine. Toutefois, le *External Liaison Unit* du Parlement écossais ne compte qu'environ cinq employés sur un total de 500 employés administratifs. Ce rapport signifie qu'approximativement 1% des employés sont affectées à un travail touchant directement l'activité internationale du Parlement comparativement à un pourcentage de 5,72 % pour l'ANQ. De plus, les employés du *External Liaison Unit* n'ont pas nécessairement une formation universitaire ni d'expériences professionnelles passées liés aux affaires internationales, ce qui n'est pas le cas pour la DRII de l'ANQ. Autre élément important à mentionner, le Parlement écossais n'affecte pas autant d'argent à son activité internationale que ce qui prévaut pour l'ANQ. Il convient cependant de souligner, afin de nuancer la comparaison, que le Parlement écossais s'est doté en 2004 d'une *External Relations Policy* (Politique de relations extérieures). Celle-ci décrit les grandes orientations du Parlement en matière de relations extérieures entre 2003 et 2007. Ce document d'orientation dénote certainement une volonté expresse d'être un joueur actif sur la scène paradiplomatique parlementaire, surtout en ce qui a trait à l'accroissement de son rôle au sein du Royaume-Uni et au renforcement du rôle des Parlements à

---

<sup>49</sup> Pour saisir visuellement certaines des comparaisons effectuées dans cette partie, le lecteur se référera aux graphiques 1 et 2 contenus en annexe. Le graphique 1 expose le pourcentage d'employés administratifs travaillant à l'activité internationale pour chacun des six parlements. Quant au graphique 2, il présente les montants alloués à l'activité internationale de quatre des six parlements (ceux pour lesquels les données ont pu être recueillies).

pouvoirs dévolus sur la scène européenne. Une nouvelle approche stratégique concernant l'engagement international du Parlement devrait aussi être rédigée en 2007<sup>50</sup>.

### 2.3.1.2. *Le Parlement de la Communauté française de Belgique*

Pour ce qui est du PCFB, il possède, à l'instar de l'ANQ, une structure administrative hautement adaptée à l'activité internationale et il y octroie un degré moyen de ressources. Pourtant, parce que le PCFB n'est pas doté d'une unité administrative qui est exclusivement consacrée aux relations interparlementaires (il possède en effet une unité qui comprend un service des relations interparlementaires jumelé à un service des commissions) on pourrait penser que sa structure n'est pas aussi bien adaptée à l'activité internationale que celle de l'ANQ. Toutefois, cette situation s'explique sans doute par le fait que la dimension internationale prend une importance particulière pour le PCFB et ses commissions parlementaires, étant donné que la Constitution belge prévoit que les entités fédérées sont habilitées à signer des ententes internationales portant sur des domaines qui ressortissent à leurs champs de compétence<sup>51</sup>. Il apparaît ainsi logique que le PCFB dispose d'une unité administrative regroupant des employés qui œuvrent non seulement à la préparation des missions interparlementaires et des accueils, mais aussi à la préparation des travaux des commissions qui prennent souvent une dimension internationale et qui sont souvent amenés à se déplacer. Cette précision démontre que malgré l'existence d'une unité administrative qui ne se dédie pas exclusivement à l'activité internationale parlementaire, le PCFB possède tout de même une structure bien adaptée à sa paradiplomatie. En ce qui a trait aux ressources, celui-ci a le plus haut pourcentage d'employés affectés à l'activité internationale avec 11 employés sur 113, c'est-à-dire 9,7 %. Cependant, il faut noter que le montant accordé annuellement à la paradiplomatie parlementaire du PCFB est d'environ 382 130 \$ CAD,

---

<sup>50</sup> « The Parliament's External Liaison Strategy in the 2003 - 2007 Session », in The Scottish Parliament, *Site du Parlement écossais*, [En ligne], <http://www.scottish.parliament.uk/corporate/elu/strategy.htm> (Page consultée le 23 mars 2007). Cette attention stratégique et planifiée portée à l'action extérieure du Parlement a d'ailleurs été confirmée dans une des réponses du questionnaire remis à la personne contactée à Édimbourg afin d'obtenir des données sur l'activité internationale du Parlement écossais :

We have primarily spent the past few years building relationships to reinforce the role of the Parliament within the United Kingdom as a model of inclusive, modern parliamentary practice, able to make a valuable contribution to shaping the world's perception of Scotland and the United Kingdom. We also have tried to increase the effectiveness of the Parliament's European interaction, including by considering the establishment of a parliamentary presence in Brussels, and by increasing the influence of devolved parliaments generally in EU and wider European matters. We feel that external liaison and international engagement has moved forward over the past few years and key objectives were achieved. However the Scottish Parliament will consider experiences over the past 7 years and incorporate findings into a refreshed strategic approach to international engagement during the next session of parliament.

<sup>51</sup> En témoigne notamment l'existence au sein du PCFB d'une commission parlementaire permanente sur les relations internationales et les questions européennes, contrairement à ce qui prévaut pour l'ANQ.

comparativement à 895 000 \$ CAD pour l'ANQ. Aussi, les employés du Service des relations interparlementaires et des commissions n'ont pas nécessairement une formation universitaire ni des expériences professionnelles passées liées aux affaires internationales. Détail toutefois important, ce service compte tout de même déjà six diplômés universitaires dans des disciplines étroitement reliées aux relations internationales (droit, science politique, journalisme, économie, langues).

#### *2.3.1.3. Le Parlement de Catalogne*

En analysant les données du tableau 2, il apparaît que la structure administrative du Parlement catalan est moins adaptée à l'activité internationale à laquelle il octroie un moindre degré de ressources que ce qui prévaut à l'ANQ. Contrairement à cette dernière, le Parlement catalan est doté d'une unité administrative appelée « Département des relations parlementaires et de la projection institutionnelle ». Celui-ci regroupe trois sous-unités, à savoir le protocole, les services éducatifs et la boutique du Parlement<sup>52</sup>. De surcroît, le Parlement emploie sept personnes sur un total d'environ 275 pour son activité internationale, ce qui représente seulement 2,5 % du personnel administratif. Et comme le démontre le tableau 2, ces personnes ne détiennent pas nécessairement un diplôme ou une expérience de travail liée à l'international.

#### *2.3.1.4. Le Landtag de Bavière*

Les données recueillies pour le Landtag de Bavière démontrent que, comparativement à l'ANQ, la gestion de son activité internationale est très décentralisée et que les ressources qui y sont allouées ne sont pas tellement élevées. Au Landtag, deux départements se partagent la gestion et la préparation des missions parlementaires et des accueils, à savoir le Département des relations publiques, des visites et du protocole ainsi que le Département juridique. En termes de ressources humaines affectées à l'activité internationale, il est intéressant de noter que bien que six employés sur 200 (3% du personnel) travaillent dans ce domaine, il n'y a qu'un individu (un juriste) qui y œuvre à temps plein. Un autre juriste consacre la moitié de son temps au soutien des parlementaires bavarois siégeant au Comité des régions, à la CALRE et à la Commission parlementaire de la région du lac de Constance. De plus, les quatre employés du Département

---

<sup>52</sup> « Departament de Relacions Parlamentàries i de Projecció Institucional », in El Parlament de Catalunya, *Site du Parlement de Catalogne*, [En ligne], <http://www.parlament.cat/portal/page/portal/pcat/IE02/IE0205/IE020510> (Page consultée le 20 mars 2007)

des relations publiques, des visites et du protocole qui œuvrent à l'organisation et au maintien des contacts internationaux n'y consacrent environ que 60% de leur temps. Il faut aussi noter que, contrairement à ce qui prévaut pour l'ANQ, ces employés ne détiennent pas nécessairement une formation scolaire ou une expérience professionnelle liée à l'international. Sur le plan des dépenses consacrées à l'activité internationale, l'ANQ se distingue du Landtag, ce dernier n'y octroyant que 425 937 \$ comparativement à 895 000 \$ pour l'Assemblée nationale.

#### *2.3.1.5. L'Assemblée législative de l'Ontario*

À l'Assemblée législative ontarienne, quatre employés sur 400, soit 1 % du personnel, sont affectés aux relations interparlementaires. Quant à la spécialisation universitaire et professionnelle de ceux-ci, elle ne se compare pas à ce qui prévaut pour la DRII de l'ANQ. Il est donc possible de dire que le seul Parlement de la fédération canadienne qui a été inclus dans cette recherche n'accorde pas un degré élevé de ressources à son activité internationale comparativement à l'ANQ<sup>53</sup>.

#### *2.3.2. L'étendue du réseau interparlementaire de l'Assemblée nationale du Québec*

En observant attentivement les données fournies pour les indicateurs retenus pour cette facette de l'activité internationale parlementaire, on observe que, globalement, le réseau interparlementaire multilatéral de l'ANQ n'est qu'un peu plus grand que celui des autres Parlements. Par contre, on remarque que son réseau bilatéral est plus vaste que les autres Parlements, mis à part celui du PCFB. C'est par l'étendue de ses activités de coopération interparlementaire que l'ANQ se distingue réellement des autres institutions, bien que le PCFB fait lui aussi bonne figure à cet égard. Les parties qui suivent présentent les comparaisons faites entre l'ANQ et chacun des Parlements.

##### *2.3.2.1. Le Parlement écossais*

Alors que l'ANQ fait partie de six institutions interparlementaires multilatérales, le Parlement écossais est membre de quatre organisations multilatérales et celles-ci couvrent principalement la

---

<sup>53</sup> Ce fait a d'ailleurs été corroboré par la personne contactée à Toronto pour obtenir les données requises pour cette recherche. Au cours d'une conversation téléphonique, elle a notamment mentionné qu'il fallait savoir que l'Assemblée législative de l'Ontario était loin d'être aussi active en matière de relations extérieures que ne l'est l'Assemblée nationale du Québec.

région du Royaume-Uni et de l'Europe (mis à part l'APC). En ce qui a trait au réseau bilatéral, il est clair que l'ANQ, avec ses huit relations bilatérales institutionnalisées, se distingue du Parlement écossais qui n'entretient aucune relation bilatérale de ce genre (des relations bilatérales existent bel et bien, mais essentiellement de façon *ad hoc* et par l'entremise de la branche écossaise de l'APC).

### 2.3.2.2. *Le Parlement de Catalogne*

De façon globale, il est clair qu'en termes d'étendue de réseau interparlementaire, l'ANQ se distingue du Parlement catalan, ce dernier n'étant membre que de trois institutions multilatérales (couvrant essentiellement l'Espagne et l'Europe) et n'entretenant que quatre relations bilatérales. Il convient cependant de nuancer ici en mentionnant que la volonté de l'institution parlementaire catalane d'entretenir des relations directes avec d'autres Parlements est tout de même forte. Le Parlement entretient en effet des liens – qui pourraient éventuellement s'institutionnaliser – avec l'Assemblée régionale de Sicile, le Conseil de la Vallée d'Aoste, le Conseil régional de Vénétie, le Conseil régional de Toscane, le Landtag de Bade-Wurtemberg, le Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et le Parlement provincial de Gyeonggi (Corée du Sud). Pour ce qui touche le réseau de coopération interparlementaire du Parlement de Catalogne, il n'est clairement pas aussi étendu que celui de l'ANQ. Il se concentre principalement sur l'Europe de l'Est. Le Parlement reçoit sur demande des délégations d'Europe orientale lorsqu'il est financièrement et techniquement possible d'accueillir des missions d'études et des députés catalans se rendent à l'occasion en Europe de l'Est. De plus, un groupe de parlementaires de Catalogne fait également de la coopération avec les autorités du Sahara occidental, mais sur une base non institutionnalisée. Il convient ici de mentionner que pour obtenir une image plus juste de la coopération parlementaire catalane, il importe de la considérer à la lumière de l'histoire espagnole récente. En effet, il n'y a pas si longtemps encore, les parlementaires catalans étaient dans la même situation où se trouvent actuellement leurs homologues est-européens vis-à-vis d'eux. En effet, l'Espagne n'a émergée de la dictature qu'en 1975 et une constitution rétablissant le droit des régions espagnoles d'avoir leur propres assemblées représentatives n'a été adoptée qu'après cette date. Ainsi, le Parlement catalan a dû recourir à l'expertise de parlementaires de démocraties bien établies pour remettre efficacement ses rouages en marche au cours des années 1970 et 1980. Cette étape d'apprentissage ayant été franchie, ce sont

maintenant des pays s'étant plus récemment affranchis de la dictature qui se tournent vers la Catalogne<sup>54</sup>. Son Parlement est donc aujourd'hui dans une position où le potentiel de développement d'un réseau de coopération interparlementaire est grand (bien que ce potentiel soit circonscrit par les limites financières, humaines et techniques avec lesquelles toute institution doit évidemment composer).

#### *2.3.2.3. Le Parlement de la Communauté française de Belgique*

Le PCFB est certainement le Parlement régional qui se compare le plus à l'ANQ en termes d'étendue du réseau interparlementaire. Ce dernier est en effet membre de quatre institutions multilatérales (couvrant essentiellement l'Europe, sauf pour l'APF) et entretient sept relations bilatérales institutionnalisées. À l'échelle de la coopération interparlementaire, le PCFB est l'assemblée législative qui se compare le mieux à l'ANQ. Les parlementaires belges participent régulièrement à des missions d'observation électorale et effectuent des activités de coopération au sein de l'APF. Le PCFB a également signé deux accords de coopération technique avec l'Assemblée nationale de Madagascar (en 2001 et en 2005) ainsi qu'un accord avec l'Assemblée nationale du Burundi en 2002<sup>55</sup>. Une autre entente de ce type est en voie de réalisation avec l'institution parlementaire de la République démocratique du Congo.

#### *2.3.2.4. Le Landtag de Bavière*

Parmi les Parlements inclus dans cette étude, il semble que le Landtag bavarois se soit construit un réseau interparlementaire dont l'étendue actuelle est la moins comparable à celle du réseau de l'ANQ. En effet, le Landtag n'est membre que de quatre institutions interparlementaires multilatérales et il n'a de relations bilatérales institutionnalisées qu'avec trois Parlements. C'est en termes de coopération interparlementaire que le Landtag s'éloigne le plus de l'ANQ, n'entretenant qu'une coopération technique avec les Dumas de la région russe de Moscou et de la ville de Moscou.

---

<sup>54</sup> Entretien avec Madame Anna Fornesa i Clapera, directrice du Département des relations parlementaires et de la projection institutionnelle du Parlement de Catalogne, 25 janvier 2007.

<sup>55</sup> « United States Office for Economic Development », in Ministère bavarois de l'Économie, des Infrastructures, des Transports et de la Technologie, *Site du gouvernement de la Bavière, United States Office for Economic Development*, [En ligne], <http://www.bavaria.org/> (Page consultée le 25 mai 2007).

#### *2.3.2.5. L'Assemblée législative de l'Ontario*

L'Ontario possède un réseau interparlementaire dont l'étendue se compare seulement à quelques égards à celle du réseau de l'ANQ. L'Ontario est en effet membre de cinq institutions interparlementaires multilatérales, ce qui est assez proche de ce qui prévaut pour l'ANQ. Toutefois, en termes strictement bilatéraux, contrairement à l'ANQ, il n'est pas possible de dire que l'Ontario se soit construit un réseau interparlementaire, n'ayant signé qu'une seule entente. Pour ce qui est du réseau de coopération interparlementaire de l'Assemblée législative de l'Ontario, sans avoir une étendue tout à fait comparable à celle du réseau de l'ANQ, il est quand même assez vaste, les parlementaires ontariens participant notamment à des missions d'observation électorale et à des séminaires d'échanges avec l'APF et l'APC. Ils accueillent aussi chez eux des députés étrangers pour des missions d'études.

#### *2.3.3. L'intensité des rencontres internationales et interparlementaires de l'Assemblée nationale du Québec*

Cette partie analyse essentiellement des données numériques. Pour éviter la redondance et la description lénifiante, on ne fera pas ici une comparaison successive du degré d'intensité des rencontres interparlementaires de l'ANQ avec celui qui prévaut pour chacun des cinq autres Parlements. On se contentera d'une comparaison globale soutenue par des graphiques et par des remarques relatives à un Parlement en particulier si nécessaire.

En jetant un coup d'œil au graphique 3 (contenu en annexe) qui présente visuellement le nombre moyen de rencontres annuelles effectuées par des parlementaires se déplaçant à l'étranger, on remarque que l'ANQ se distingue nettement des autres institutions à ce chapitre. Avec en moyenne 46 visites effectuées annuellement, les parlementaires québécois sont ceux qui sont le plus souvent amenés à se déplacer à l'étranger pour des rencontres, des séminaires et des réunions de discussion. Toutefois, la position dominante de l'ANQ s'inverse lorsque l'on considère le nombre d'accueils effectués annuellement par quatre des Parlements à l'étude (graphique 4 en annexe). On remarque en effet que l'ANQ est l'institution qui a le degré d'activité le plus faible sur ce plan, surtout si on la compare avec son homologue d'Écosse. Il est frappant de voir sur ce graphique à quel point le Parlement écossais est l'hôte de plusieurs délégations.

Cette situation s'explique sans doute parce que le Parlement écossais représente le résultat concret d'un long processus de décentralisation des pouvoirs et parce qu'il s'inscrit dans une modernité certaine (en ce qui a trait au matériel, à l'équipement, à l'architecture, au fonctionnement de la procédure). La forte volonté d'interaction des Parlements du monde avec cette institution créée en 1999 est d'ailleurs confirmée dans sa Politique de relations extérieures qui stipule que « [t]here is considerable international interest in the Parliament and demand for interaction with it ; this has to be managed and can bring benefits<sup>56</sup> ». Dans le même ordre d'idées, il est aussi plausible de dire qu'étant un jeune Parlement<sup>57</sup>, il nécessite l'apport d'un savoir-faire et d'idées pouvant l'aider à mieux fonctionner. L'accueil de parlementaires étrangers constitue un moyen tout indiqué pour cela. En conclusion, il est possible de dire que l'ANQ ne se distingue pas réellement des autres Parlements régionaux en termes d'intensité des rencontres internationales et interparlementaires.

#### 2.3.4. *Le leadership en matière de diplomatie parlementaire*

À la lecture des descriptions qualitatives faites dans le tableau 2, il apparaît clairement que le leadership en matière de diplomatie parlementaire est ce qui distingue le plus l'ANQ des autres Parlements.

##### 2.3.3.1. *Le Parlement écossais*

Les données fournies pour cette étude permettent de voir qu'en termes d'initiatives interparlementaires, le Parlement écossais a été le co-fondateur du *Network of Regional Parliamentary European Committees* (NORPEC)<sup>58</sup>. Outre cet exemple de leadership, aucun

---

<sup>56</sup> « The Parliament's External Liaison Strategy in the 2003 - 2007 Session », *loc.cit.*

<sup>57</sup> Il faut ici préciser que si le Parlement créé en 1999 est bel et bien nouveau au sens physique du terme, il ne l'est pas du tout au sens institutionnel. Le parlementarisme écossais existe depuis le moyen âge et il s'est développé tout au long de l'histoire moderne. La dernière séance parlementaire écossaise de cette période a d'ailleurs eu lieu en 1707. Le *Scotland Act* de 1998, qui crée l'actuel Parlement écossais, ne fait en quelque sorte que donner la possibilité aux Écossais de retrouver une institution qui a « cessé » d'exister il y a presque 300 ans. Les paroles prononcées par la députée ayant présidé à l'ouverture de la première séance parlementaire de 1999 sont très significatives à cet égard : « the Scottish Parliament, which adjourned on 25 March 1707, is hereby reconvened. » (« History », in *The Scottish Parliament, Site du Parlement écossais*, [En ligne], <http://www.scottish.parliament.uk/vli/history/index.htm> (Page consultée le 23 mars 2007)

<sup>58</sup> Le NORPEC a été fondé en 2002 à Edimbourg par les présidents des Commissions parlementaires des affaires européennes des Parlements de Flandre, de Catalogne et d'Écosse. Cet organe vise à établir un réseau incluant les membres des commissions parlementaires s'occupant des affaires européennes des régions des États membres de

autre exemple n'a été fourni par la personne contactée à Édimbourg. Si on compare l'ANQ au Parlement d'Écosse, il est clair que celle-ci se distingue par ses nombreuses initiatives et le leadership qu'elle assume au sein des organisations dont elle est membre. L'ANQ a notamment été à l'origine de la création de la COPA et a été la principale force derrière la création du Réseau des femmes parlementaires qui y est rattaché. Elle a aussi été derrière la création du Réseau des femmes parlementaires de l'APF. Elle a apporté son expertise afin que soit mis sur pieds la création du Parlement francophone des jeunes chapeauté par l'APF. De plus, les députés de l'ANQ ont pris l'initiative de faire pression sur les parlementaires rencontrés au sein de l'APF afin que ceux-ci incitent leur gouvernement respectif à demander à l'UNESCO, en passant par l'Organisation internationale de la Francophonie, d'adopter une Convention sur la diversité des expressions culturelles. Les députés québécois ont aussi pris l'initiative de faire pression sur les parlementaires rencontrés au sein de la COPA pour que ceux-ci encouragent leur gouvernement respectif à signer et ratifier la Convention sur la diversité des expressions culturelles.

Pour nuancer la comparaison faite entre l'ANQ et le Parlement écossais, il faut dire que l'Écosse fait partie d'un État unitaire et que les pouvoirs qui lui sont conférés sont le résultat d'une dévolution légale émanant du gouvernement central. Le potentiel de prises d'initiatives ambitieuses sur le plan interparlementaire se trouve de ce fait considérablement limité par rapport à l'ANQ. La personne contactée à Édimbourg pour obtenir les données sur le Parlement écossais, Mme Margaret Neal, affirme d'ailleurs à cet égard que « [i]nternational relations is a matter reserved to the UK Parliament at Westminster. Therefore there is little scope to take forward international initiatives ». Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que le Parlement écossais est passif dans ses activités internationales, au contraire. Comme le précise Mme Neal: « [I]t is probably true to say that the Scottish Parliament is a proactive participant of all the international organisations with which it engages. [...] We also work closely with the Scottish Executive and other partners to promote Scotland and the Scottish approach to building participatory democracy. »

---

l'UE. Celles-ci peuvent partager des idées et des expériences concernant la procédure et la pratique parlementaire. Elles ont aussi la possibilité d'échanger sur diverses questions politiques.

### 2.3.3.2. *Le Landtag de Bavière*

Pour ce qui touche le leadership en matière de diplomatie parlementaire, l'ANQ se positionne loin devant le Landtag de Bavière. En effet, aucun exemple de leadership n'a été donné pour celui-ci. Bien que la Bavière soit un État fédéré et non une sous-unité d'un État unitaire, son potentiel de prise d'initiative se trouve limité par des dispositions constitutionnelles plus claires que ce qui prévaut pour le Québec relativement aux relations extérieures. Citant l'extrait pertinent de la Constitution allemande (Loi fondamentale ou *Grundgesetz*), Mme Mathilde Stamm, contactée au Landtag à Munich, affirme qu'« en vertu de l'article 32, paragraphe 1, de la Loi fondamentale, “[l]a charge des relations avec les États étrangers relève de la Fédération” ». Citant plus loin l'article 32, paragraphe 3, elle ajoute que « [d]ans la mesure de leur compétence législative, les Länder peuvent, avec l'approbation du gouvernement fédéral, conclure des traités avec des États étrangers<sup>59</sup> ». Ces extraits de la Loi fondamentale expliquent bien pourquoi le potentiel d'initiative indépendant des unités fédérées se trouve plus limité en Allemagne qu'au Canada.

### 2.3.3.3. *L'Assemblée législative de l'Ontario*

Comparativement à son homologue du Canada, l'ANQ fait preuve d'un très grand leadership en diplomatie parlementaire et ce, même si l'Assemblée législative de l'Ontario est assurément active dans les discussions portant sur des sujets relatifs aux relations transfrontalières (elle est membre de la CSG/MLC/ERC et la province est étroitement liée aux États américains du Nord sur le plan économique). Toutefois, les données fournies ne permettent pas de conclure que l'Assemblée législative ontarienne prend des initiatives aussi poussées que l'ANQ. Il est sans doute possible d'expliquer ce fait en analysant certaines différences fondamentales qui prévalent entre le Québec et l'Ontario. Des considérations s'y rapportant seront toutefois soulevées dans la partie 3.3.1.

---

<sup>59</sup> Traduction libre des propos de Mme Stamm donnés en allemand. Les extraits de la Loi fondamentale cités par cette dernière sont aussi en allemand. La traduction vient de la version française de la Loi (« Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne », in Le gouvernement fédéral d'Allemagne (Bundesregierung), *Site du gouvernement fédéral d'Allemagne*, [En ligne], [www.bundesregierung.de/Content/FR/\\_Anlagen/loi-fundamentale,property=publicationFile.pdf](http://www.bundesregierung.de/Content/FR/_Anlagen/loi-fundamentale,property=publicationFile.pdf) (Page consultée le 7 avril 2007)).

#### *2.3.3.4. Le Parlement de Catalogne*

À la lecture des descriptions qualitatives données dans le tableau 2 pour le Parlement catalan, il est juste de dire que ce dernier ne fait pas preuve d'un aussi grand leadership que l'ANQ en diplomatie parlementaire. Mais il est probablement, avec le PCFB (voir partie suivante), l'assemblée législative la plus active du groupe de Parlements étudiés ici. Les parlementaires catalans sont en effet très actifs dans un dossier en particulier en Europe, celui de la régionalisation. Le Parlement travaille à ce que la structure institutionnelle européenne permette aux institutions législatives régionales de faire entendre leur voix directement auprès de l'UE, notamment en créant un mécanisme qui ferait en sorte que les assemblées législatives des régions aient elles aussi une voix au Parlement européen (pour le moment, les députés européens représentent seulement l'État souverain d'où ils proviennent). Le président du Parlement fait également partie d'un groupe de travail au sein de la CALRE qui étudie la question de la subsidiarité afin de renforcer ce principe. Il est tout à fait possible de comprendre ce leadership catalan en considérant le fort désir d'affirmation de cette région d'Espagne.

#### *2.3.3.5. Le Parlement de la Communauté française de Belgique*

Le PCFB peut être vu, avec son homologue catalan, comme un des deux Parlements qui, après l'ANQ, font le plus preuve de leadership parmi les institutions législatives incluses dans ce mémoire. Il assume la fonction de Chargé de mission Europe et de secrétariat au sein de l'APF région Europe et il a proposé le financement de projets de coopération interparlementaire avec des pays d'Afrique.

## Chapitre III – Résultats et possibilités de recherches futures

### 3.1. Résultats

Les comparaisons effectuées entre l'activité internationale de l'ANQ et celle des autres Parlements permettent de répondre de façon plus éclairée et nuancée à la question de recherche posée en début de travail. L'Assemblée nationale se distingue bel et bien en matière de paradiplomatie parlementaire. Il faut toutefois préciser la réponse en spécifiant que :

1. L'ANQ dispose de la structure administrative la plus adaptée aux relations internationales et c'est elle qui accorde le plus de ressources humaines et financières à sa paradiplomatie.
2. En termes d'étendue du réseau interparlementaire de l'ANQ, on ne peut conclure à une position de tête de l'ANQ que dans les mesures suivantes :
  - a. le réseau interparlementaire multilatéral de l'ANQ n'est qu'un peu plus grand que celui des autres Parlements ;
  - b. le réseau bilatéral de l'ANQ est plus vaste que celui des autres Parlements, mis à part celui du PCFB ;
  - c. le réseau de coopération interparlementaire de l'ANQ constitue l'élément qui la distingue réellement des autres institutions, bien que le PCFB possède lui aussi un réseau assez bien développé dans ce domaine.
3. En termes d'intensité des rencontres internationales et interparlementaires, l'ANQ ne se distingue pas réellement des autres Parlements régionaux ;
4. Le leadership en matière de diplomatie parlementaire est ce qui distingue le plus nettement l'ANQ des autres Parlements.

Ces conclusions sont intéressantes, notamment dans la mesure où elles confirment que l'ANQ est bel et bien en phase de consolidation de son activité internationale. Si elle assume un leadership aussi fort au sein des institutions interparlementaires dont elle est membre, cela vient en outre de ce que les parlementaires québécois ne font actuellement qu'appliquer un savoir-faire acquis durant les années d'expansion du réseau interparlementaire du Québec.

### 3.3. Pistes de recherches

Si ce mémoire comporte certaines limites, cela vient notamment de ce qu'il a contribué à « déblayer un terrain » de connaissances quasi vierge sur la paradiplomatie parlementaire québécoise. Cette étude inédite soulève donc une multitude de questions et pousse dès lors à envisager des pistes de recherches nouvelles portant sur l'activité internationale de l'ANQ. À titre d'exemple, il serait intéressant de se pencher sur la question des relations causales pouvant expliquer pourquoi l'ANQ est active sur la scène interparlementaire. Des travaux visant à isoler les sources de la diplomatie menée par les gouvernements régionaux ont déjà été réalisés<sup>60</sup>. Des recherches corollaires se concentrant sur la diplomatie des Parlements régionaux – et *a fortiori* sur celle de l'ANQ – constitueraient un intéressant complément à ces études. Il pourrait aussi être intéressant d'effectuer une étude plus restreinte entre l'activité internationale de l'ANQ et celle d'un Parlement plus facile à comparer avec l'ANQ : le PCFB.

#### 3.3.1. Les sources de la paradiplomatie parlementaire du Québec

En étudiant l'activité internationale de l'ANQ, on remarque que celle-ci est devenue impliquée sur la scène interparlementaire pour plusieurs raisons. Les facteurs expliquant ce phénomène peuvent être classés en six catégories : 1) linguistiques ; 2) politico-économiques ; 3) institutionnels (type de régime parlementaire) ; 4) géographiques ; 5) identitaires ; 6) structurels.

L'ANQ est active sur la scène interparlementaire du fait qu'elle est l'assemblée représentative d'une nation à prédominance francophone. Ainsi, il semble naturel que l'ANQ ait voulu s'impliquer dans des instances interparlementaires dont les membres ont le français comme langue commune. C'est notamment sous cet angle que l'on peut comprendre pourquoi l'ANQ est aujourd'hui membre de l'APF et pourquoi elle est si active en coopération interparlementaire dans les pays francophones d'Afrique.

Les causes de sa participation à ce genre d'activités de coopération s'expliquent également par un facteur politico-économique. En effet, le Québec, fort d'une longue tradition démocratique,

---

<sup>60</sup> Voir notamment André Lecours, «Paradiplomacy: Reflections on the Foreign Policy and International Relations of Regions », *International Negotiation*, vol. 7 (2002).

jouit d'une grande stabilité politique et possède un degré de développement économique avancé. Par conséquent, les députés québécois disposent d'une expertise solide qu'ils peuvent fournir aux pays en voie de démocratisation. De plus, le fait que l'ANQ soit une assemblée parlementaire de type britannique d'un État membre du Commonwealth explique son appartenance à l'APC.

Étant donné sa situation géographique, il est évident que les questions transfrontalières sont d'un intérêt particulier pour le Québec, voisin des États-Unis. C'est ainsi qu'on peut expliquer son adhésion et son activité au sein de la NCSL et de la CSG/ERC. Les relations interparlementaires bilatérales de l'ANQ avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick découlent aussi de la proximité géographique (ce à quoi il faut ajouter le facteur linguistique, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario comportant les plus importantes populations francophones hors Québec au Canada).

Étroitement lié à la langue, le facteur identitaire n'est pas non plus à négliger. Plusieurs études portant sur les relations extérieures des gouvernements québécois depuis les années 1960 ont montré que la présence du Québec à l'international était notamment motivée par des besoins d'affirmation identitaire et de construction nationale (*nation-building*)<sup>61</sup>. Le fait que l'Assemblée nationale ait commencé à être active en matière de relations interparlementaires au début des années 1970 n'est probablement pas étranger à ce mouvement. Puisque la nécessité d'une présence internationale du Québec n'a jamais fondamentalement été remise en cause par les principaux partis politiques depuis la Révolution tranquille et que les relations extérieures de l'ANQ ne sont pas menées sur une base partisane, il est logique que le besoin de faire rayonner le Québec dans le monde fasse partie de la mission de son institution représentative. D'ailleurs, un des objectifs officiels des relations interparlementaires et internationales de l'ANQ est « l'amélioration du positionnement international de l'Assemblée nationale et du Québec sur la scène internationale ainsi que l'élargissement du rayonnement de la société québécoise »<sup>62</sup>. En ce sens, il ne faut pas s'étonner si les Parlements étudiés les plus actifs en matière de diplomatie sont des Parlements nationaux (Québec, Écosse, Catalogne, Communauté française de Belgique).

---

<sup>61</sup> Voir entre autres Louis Bélanger, *loc.cit.*, Neslon Michaud, *loc.cit.* et Stéphane Paquin, *op.cit.*

<sup>62</sup> « Les relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec », in Relations interparlementaires, *Site de l'Assemblée nationale du Québec*, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fra/associations/index.html> (Page consultée le 27 juin 2007).

Le dernier facteur permettant d'expliquer cette présence active de l'ANQ sur la scène internationale tient à la structure administrative encadrant ses relations extérieures. À cet égard, des professionnels de la DRII ont souligné que l'impulsion donnée par le président de l'Assemblée, qui chapeaute la représentation extérieure de l'institution, jouait pour beaucoup dans la coordination efficace de l'activité interparlementaire de l'ANQ<sup>63</sup>. Le président définit des objectifs précis à atteindre vis-à-vis de chacune des organisations dont fait partie l'ANQ. Les députés membres des différentes délégations pour les relations extérieures de l'Assemblée agissent en conséquence. Contrairement à ce qui prévaut dans d'autres Parlements, ces délégations ne sont pas indépendantes les unes des autres et elles ont une vue institutionnelle d'ensemble encadrée par des objectifs définis en amont. Cela permet à l'Assemblée nationale d'être plus efficace sur la scène interparlementaire et d'atteindre de meilleurs résultats. Le fait que les députés soient normalement membre d'une délégation pour la durée complète d'une législature leur permet aussi de devenir très familiers avec les enjeux dont ils traitent au sein des organisations interparlementaires auxquelles ils prennent part. Au dire de Madame Hélène Galarneau, directrice de la DRII, cette structure fait en sorte que les députés québécois sont souvent les mieux préparés lorsqu'ils participent à des rencontres interparlementaires. Ils arrivent souvent à la table des discussions avec des résolutions déjà rédigées en fonction d'objectifs précis<sup>64</sup>.

### *3.3.2. Comparaison entre l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement de la Communauté française de Belgique*

En effectuant la présente recherche, on a pu remarquer qu'il était plus facile de comparer certains Parlements avec l'ANQ parce qu'ils partagent plus de caractéristiques communes avec cette dernière. Par conséquent, il pourrait être intéressant d'effectuer une analyse comparative plus exhaustive entre le PCFB et l'ANQ pour déterminer, par exemple, laquelle des deux institutions a fait preuve, au sein de l'APF, du plus grand leadership relativement à la question de l'expression de la diversité culturelle. L'étude pourrait se concentrer sur une comparaison des

---

<sup>63</sup> Entretien avec Madame Hélène Galarneau, directrice de la Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec, 29 novembre 2006 ; entretien avec Monsieur Richard Daignault, Service des affaires multilatérales, Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec, 24 octobre 2006.

<sup>64</sup> Entretien avec Madame Hélène Galarneau, directrice de la Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec, 29 novembre 2006.

méthodes de travail et d'influence des députés québécois et belges lors des rencontres portant sur la question. La démarche tiendrait compte de divers facteurs qui déterminent les possibilités d'implication des députés dans ce dossier, notamment le cadre constitutionnel dans lequel évoluent les Parlements, le processus décisionnel et la structure administrative encadrant le travail interparlementaire des députés ainsi que les principaux champs d'intérêt de l'action internationale des Parlements. Le tout soutenu par une mise en contexte historique.

Ces pistes proposées montrent clairement que davantage de recherches sur l'activité internationale de l'ANQ sont nécessaires. Il en va d'une meilleure compréhension d'un phénomène dont l'importance est indéniable pour quiconque désire mieux comprendre les relations internationales du Québec.

## CONCLUSION

Ce mémoire a permis de voir, en un premier temps, les facteurs généraux expliquant l'émergence de la diplomatie parlementaire dans le monde et de faire un historique de la paradiplomatie parlementaire du Québec. Dans un second temps, une méthodologie de recherche a été proposée afin de comparer sommairement l'activité internationale du Parlement de la Communauté française de Belgique, de la Catalogne, de l'Écosse, de la Bavière et de l'Ontario avec celle de l'ANQ. Pour terminer, des remarques finales ont permis de dégager les principaux résultats de la recherche. Le lecteur a pu constater que l'ANQ se distingue des autres Parlements étudiés en accordant plus de ressources (humaines et matérielles) que ses pairs à sa paradiplomatie, en ayant mis sur pied un réseau de coopération interparlementaire plus étendu que ses homologues et en faisant preuve d'un leadership considérable en matière de diplomatie parlementaire.

Toutefois, les résultats présentés sont préliminaires à une étude plus fouillée. Cette recherche ne constitue effectivement qu'un premier essai visant à mieux saisir où se situe la paradiplomatie parlementaire québécoise par rapport à celle d'autres institutions parlementaires régionales. À cet égard, des pistes de recherches futures ont été proposées. Effectuer des études supplémentaires sur le sujet constituerait une entreprise des plus pertinentes, d'autant plus que pour rendre intelligible la complexité grandissante du système mondial actuel, ceux qui s'intéressent aux relations internationales devront à l'avenir porter une attention particulière à la paradiplomatie parlementaire. Les spécialistes de la politique extérieure québécoise, quant à eux, auront nécessairement à tenir compte des relations interparlementaires de l'ANQ s'ils veulent élaborer de meilleurs schémas explicatifs du comportement international du Québec.

## Bibliographie

### Documents officiels

Québec, Assemblée nationale du. *La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation : éléments d'une politique de relations parlementaires internationales de l'Assemblée nationale du Québec*. Québec: Assemblée nationale, 1998. 78 p.

Québec, Assemblée nationale du. *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec 2005-2006*. Québec: Assemblée nationale, 2006. 75 p.

### Ouvrages spécialisés

Bernier, Luc. *De Paris à Washington : la politique internationale du Québec*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1996.

Charbonneau, Jean-Pierre et Dominic Dumont. « Les relations parlementaires internationales du Québec », dans Paquin, Stéphane. *Histoire des relations internationales du Québec*. Montréal: V.L.B., 2006, p.298-311.

Cutler, Robert M. « The Emergence of International Parliamentary Institutions : New Networks of Influence in World Society », dans Smith, Gordon S. et Daniel Wolfish. *Who Is Afraid of the State ? Canada in a World of Multiple Centres of Power* Toronto: University of Toronto Press, 2001, p.201-229.

Duchacek, Ivo et coll. *Perforated Sovereignities and International Relations : Trans-sovereign Contacts of Subnational Governments*. New York: Greenwood Press, 1988. 256 p.

Ghebali, V.-Y. *The Conferences of the IPU on European Cooperation and Security, 1973-1991 : the Contribution of Parliamentary Diplomacy to East-West Détente*. Dartmouth: Aldershot, 1993.

Michaud, Neslon. « Des relations internationales à la politique étrangère du Québec », dans Venne, Michel. *L'annuaire du Québec 2004*. Montréal: Fidès, 2003, p.944-952.

Nossal, Kim Richard. *The politics of Canadian foreign policy*. Scarborough: Prentice Hall, 1997. 358 p.

Paquin, Stéphane. *Paradiplomatie identitaire en Catalogne*. Québec: Presses de l'Université Laval, 2003. 132 p.

Paquin, Stéphane, dir. *Histoire des relations internationales du Québec*. Montréal: V.L.B., 2006. 357 p.

Paquin, Stéphane, dir. *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 2006. 324 p. (Prisme).

Thérien, Jean-Philippe et coll. « La politique étrangère québécoise », dans Gagnon, Alain. *Québec, État et société*. Montréal: Québec/Amérique, 1994.

## **Mémoire**

Lavoie, Lisa. *L'utilité des relations interparlementaires des États fédérés : le cas du Québec au sein de la COPA*. Québec, Université Laval, 2003. 59 p. Mémoire de maîtrise en science politique.

## **Périodiques spécialisés**

Bélanger, Louis. « The Domestic Politics of Quebec's Quest for External Distinctiveness ». *The American Review of Canadian Studies* (2002), p.195-214.

Comeau, Christian. « Plaidoyer pour les relations interparlementaires ». *Revue de la Région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth*, vol. 3, no. 2 (1980).

Dehousse, Renaud. « Fédéralisme, asymétrie et interdépendance : aux origines de l'action internationale des composantes de l'État fédéral ». *Études internationales*, vol. 20, no. 2 (1989), p.283-309.

Jean, Pierre-David. « L'efficacité des missions parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec ». *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 35, no. 1 et 2 (2006), p.15-18.

Klebes, Heinrich. « Parliamentary Diplomacy - A New Factor in International Relations ». *The Journal of Parliamentary Informations*, vol. 31, no. 4 (1985).

Lecours, André. « Paradiplomacy: Reflections on the Foreign Policy and International Relations of Regions ». *International Negotiation*, vol. 7 (2002), p.91-114.

Paquin, Stéphane. « La paradiplomatie identitaire. Le Québec, la Flandre et la Catalogne en relations internationales ». *Politique et Sociétés*, vol. 23, no. 3 (2005), p.176-194.

Stavridis, Stelios. « Parliamentary diplomacy : some preliminary findings ». *Jean Monet Working Papers in Comparative and International Politics, Department of Political Studies, University of Catania*, no. 48 (2002). [En ligne], <http://www.fscpo.unict.it/EuroMed/jmwp48.htm>.

## **Communications personnelles**

Entretien avec Madame Anna Fornesa i Clapera, directrice du Département des relations parlementaires et de la projection institutionnelle du Parlement de Catalogne. 25 janvier 2007.

Entretien avec Madame Hélène Galarneau, directrice de la Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec. 29 novembre 2006.

Entretien avec Monsieur Gilles Pageau, Service de la coopération interparlementaire, Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec. 29 novembre 2006.

Entretien avec Monsieur Pierre Moreau, ex-député de Marguerite-D'Youville à l'Assemblée nationale du Québec. 29 novembre 2006.

Entretien avec Monsieur Richard Daignault, Service des affaires multilatérales, Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec. 24 octobre 2006.

### **Sources Internet**

« Asia Pacific Office ». In Ministère bavarois de l'Économie, des Infrastructures, des Transports et de la Technologie. *Site du gouvernement de la Bavière, Asia Pacific Office*, [En ligne]. <http://www.bavaria-asia.com/about.htm> (Page consultée le 25 mai 2007).

« Bayern ». In Gouvernement du Land de Bavière. *Site du gouvernement de la Bavière*, [En ligne]. <http://www.bayern.de> (Page consultée le 25 mai 2007).

« Departament de Relacions Parlamentàries i de Projectió Institucional ». In El Parlament de Catalunya. *Site du Parlement de Catalogne*, [En ligne]. <http://www.parlament.cat/portal/page/portal/pcat/IE02/IE0205/IE020510> (Page consultée le 20 mars 2007).

« History ». In The Scottish Parliament. *Site du Parlement écossais*, [En ligne]. <http://www.scottish.parliament.uk/vli/history/index.htm> (Page consultée le 23 mars 2007).

« Les relations interparlementaires ». In Parlement de la Communauté française de Belgique. *Site du Parlement de la Communauté française de Belgique*, [En ligne]. [http://www.pcf.be/ROOT/PCF\\_2006/public/parlement/relations\\_interparlementaires/index.html](http://www.pcf.be/ROOT/PCF_2006/public/parlement/relations_interparlementaires/index.html) (Page consultée le 14 mars 2007)

« Les relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec ». In Relations interparlementaires. *Site de l'Assemblée nationale du Québec*, [En ligne]. <http://www.assnat.qc.ca/fra/associations/index.html> (Page consultée le 27 juin 2007).

« Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne ». In Le gouvernement fédéral d'Allemagne (Bundesregierung). *Site du gouvernement fédéral d'Allemagne*, [En ligne]. [www.bundesregierung.de/Content/FR/\\_Anlagen/loi-fondamentale.property=publicationFile.pdf](http://www.bundesregierung.de/Content/FR/_Anlagen/loi-fondamentale.property=publicationFile.pdf) (Page consultée le 7 avril 2007).

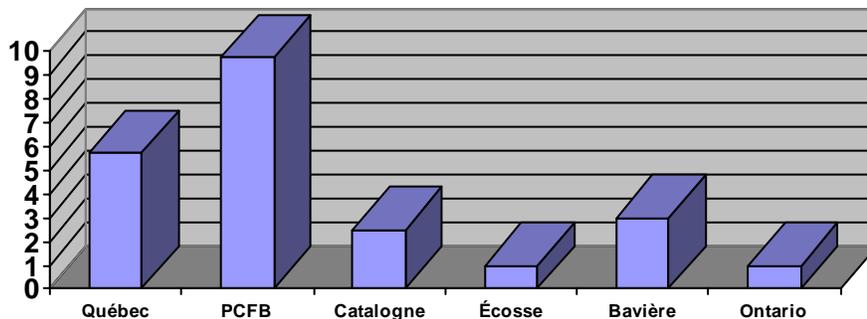
« The Parliament's External Liaison Strategy in the 2003 - 2007 Session ». In The Scottish Parliament. *Site du Parlement écossais*, [En ligne]. <http://www.scottish.parliament.uk/corporate/elu/strategy.htm> (Page consultée le 23 mars 2007).

« Représentation de l'État de Bavière au Québec ». In Ministère bavarois de l'Économie, des Infrastructures, des Transports et de la Technologie. *Site du gouvernement de la Bavière, Représentation de l'État de Bavière au Québec*, [En ligne]. <http://www.baviere-quebec.org/index.fr.php> (Page consultée le 25 mai 2007).

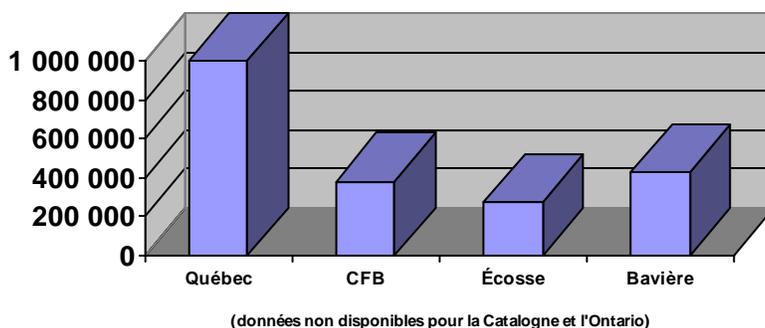
« United States Office for Economic Development ». In Ministère bavarois de l'Économie, des Infrastructures, des Transports et de la Technologie. *Site du gouvernement de la Bavière, United States Office for Economic Development*, [En ligne]. <http://www.bavaria.org/> (Page consultée le 25 mai 2007)

# Annexe

**Graphique 1. Pourcentage des employés administratifs oeuvrant pour l'activité internationale**

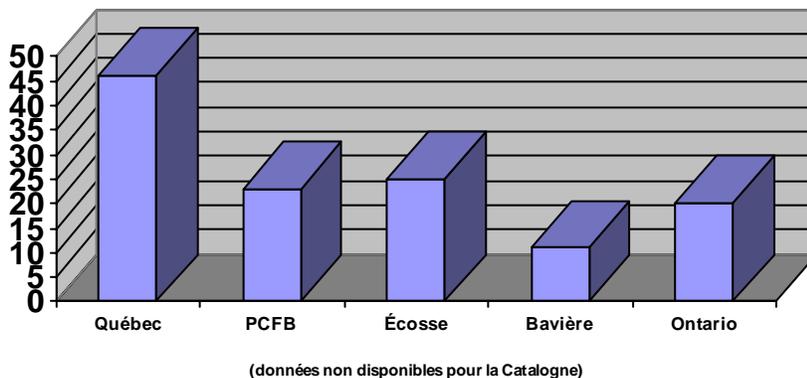


**Graphique 2. Montant alloué à l'activité internationale**

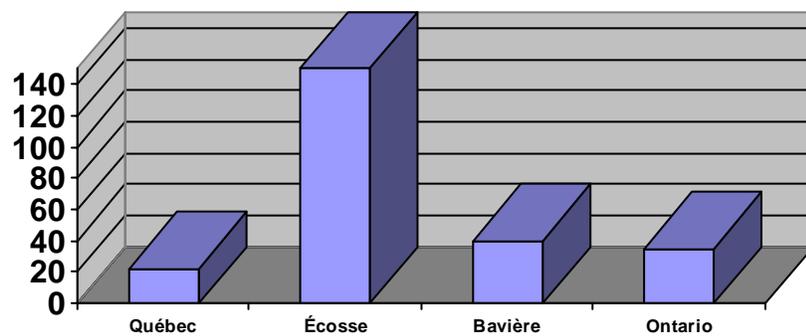


**Graphique 3. Nombre annuel moyen de rencontres interparlementaires et internationales**

(déplacement des parlementaires à l'étranger)



**Graphique 4. Nombre annuel moyen d'accueils de parlementaires étrangers**



(données non disponibles pour la Catalogne et le PCFB)



- d. Autres activités internationales   
(si oui, lesquelles ?)
3. De quels réseaux interparlementaires bilatéraux votre assemblée fait-elle partie ?
4. De quels réseaux interparlementaires multilatéraux votre assemblée fait-elle partie ?
5. En moyenne pour les 10 dernières années, combien de fois annuellement vos députés ont-ils participé à des rencontres interparlementaires effectuées dans une autre assemblée que la vôtre (bilatéralement ou *via* une organisation parlementaire multilatérale) ?
6. En moyenne pour les 10 dernières années, combien de fois annuellement avez vous reçu à votre assemblée des députés de d'autres assemblées (bilatéralement ou *via* une organisation parlementaire multilatérale) ?
7. En moyenne pour les 10 dernières années, quelles ont été les ressources allouées aux activités internationales et interparlementaires de votre assemblée en terme de :

- a. montant d'argent dépensé annuellement pour les activités internationales et interparlementaires de votre assemblée (envoi de délégations parlementaires à l'étranger et réception de délégations à votre assemblée) ?
  
  - b. nombre d'employés de votre assemblée qui travaillent à l'organisation et à la réalisation de ses activités internationales et interparlementaires ?
- 
8. Quel est le profil académique et professionnel général de vos employés qui travaillent aux activités internationales et interparlementaires de votre assemblée ? (Par exemple, est-ce que la plupart de vos employés possèdent un diplôme d'études relié aux relations internationales ou une expérience de travail dans le domaine des relations internationales ou est-ce que vos employés sont pour la plupart des fonctionnaires aux profils multiples qui ne sont pas nécessairement liés aux relations internationales ?)
  
  9. Est-ce que votre assemblée a été un leader en prenant des initiatives dans le domaine des activités internationales et interparlementaires ? Si oui, lesquelles ?
  
  10. Est-ce que les activités internationales et interparlementaires de votre assemblée ont donné des résultats et des impacts concrets sur vos institutions parlementaires ou sur les institutions de votre État en général ? Si oui, quels impacts ou résultats ?



- d. Other international activities   
(if so, which ones ?)
3. Which bilateral interparliamentary network(s) or organization(s) is your assembly part of ?
4. Which multilateral interparliamentary network(s) or organization(s) is your assembly part of ?
5. In average for the last 10 years, how many times a year have your MP's had interparliamentary meetings where they would go out to meet members of other assemblies (bilaterally or through multilateral parliamentary organizations) ?
6. In average for the last 10 years, how many times a year have you welcomed to your assembly MP's from other assemblies (bilaterally or through multilateral parliamentary organizations) ?







F O N D A T I O N  

---

J E A N - C H A R L E S - B O N E N F A N T

